

Table des matières

Lettres de présentation	4		
Structure organisationnelle de l'Ordre 2006-2007	5		
Rapport du président-directeur général	6		
Rapport du Bureau et du Comité administratif	12		
Rapport de la secrétaire et directrice des affaires professionnelles	20		
Rapport de l'inspecteur et responsable de la formation continue	26		
Rapport du Bureau du syndic	30		
Rapport du directeur des communications et de la foresterie	31		
Rapports d'activités des comités statutaires	38		
Comité d'inspection professionnelle	38		
Comité de discipline	40		
Comité de révision des plaintes			
Comité d'admission	42		
Rapports d'activités des autres comités	44		
Comité des communications	44		
Comité de coordination du Manuel de foresterie 2008	45		
Comité des distinctions	46		
Comité sur la formation continue	47		
Comité <i>ad hoc</i> sur l'«Inclusivity Project »	48		
Comité Jeunesse	49		
Comité organisateur du congrès 2006	51		
Comité organisateur du tournoi de golf 2006 Comité sur le rôle et le fonctionnement des sections régionales	52		
Confide sur le role et le fonctionnement des sections régionales	52		
Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances	53		
Renseignements généraux	54		
Rapports d'activités des sections régionales	55		
Rapport des vérificateurs	63		

Conception graphique de la couverture et du contenu : La Fabrik Dépôt légal 3° trimestre 2007, Bibliothèque nationale du Québec

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110, Québec (Québec) G1P 4R1
Tél.: 418-650-2411 | Téléc.: 418-650-2168
oifg@oifq.com | www.oifq.com

Lettres de présentation

Le 17 mai 2007 Monsieur Michel Bissonnet Président de l'Assemblée nationale Gouvernement du Québec

Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Jacques P. Dupuis

ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pierre Labrecque, ing.f.

Le président,

Le 17 mai 2007

Président

Maître Gaétan Lemoyne

Monsieur le Président,

Office des professions du Québec

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de

l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des

Le 17 mai 2007 Me Jacques P. Dupuis Ministre responsable de l'application des lois professionnelles Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président.

Pierre Labrecque, ing.f.

Structure organisationnelle de l'Ordre 2006-2007

Le Bureau 2006-2007 Les ingénieurs forestiers élus

Pierre Mathieu. PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bernard Landry (jusqu'en janvier 07)

Bas-Saint-Laurent - Gaspésie

Daniel Fillion

Saguenay - Lac-Saint-Jean -

Nord-du-Ouébec

Brigitte Bigué Ouébec Dave Lepage Ouébec **Chantal Malenfant** Ouébec Jacques J. Tremblay Ouébec Denis Villeneuve Québec

Michel Boisvert Mauricie - Centre-du-Québec

Luc Dumouchel Estrie - Montérégie Jean Gobeil Montréal - Lanaudière Outaouais - Laurentides Pierre Labrecque Abitibi – Témiscamingue Martin Côté

(jusqu'en janvier 07)

Charles Warren

Hans Carionan Abitibi – Témiscamingue

(à compter de janvier 07)

Côte-Nord

Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ)



Le Comité administratif 2006-2007

Pierre Mathieu, ing.f. Président Jean Gobeil, inq.f. Vice-président Denis Villeneuve, inq.f. Trésorier Brigitte Bigué, inq.f. Administratrice

Gérald Lemieux Administrateur nommé par l'OPQ

Le personnel du siège social

Pierre Mathieu, inq.f. Président-directeur général Suzanne Bareil, inq.f. Secrétaire et directrice des

affaires professionnelles

Jacques Moisan, inq.f. Inspecteur et responsable

de la formation continue

Directeur des communications François-Hugues Bernier, ing.f.

et de la foresterie

Ariane Imreh

Liette Blais Agente au Bureau du

Syndic (jusqu'en février 2007)

Estelle Bouchard Agente au Bureau du Syndic (à compter de février 2007)

Nathalie Godbout Adjointe aux services

administratifs et à la comptabilité

Andrée Lachance Adiointe aux affaires

professionnelles

Réceptionniste et préposée Sylvie Vallée

au Tableau des membres

Les syndics

Carl Charbonneau, inq.f. Yves Barrette, inq.f.

Syndic (jusqu'en mars 2007)

Syndic adjoint (jusqu'en mars 2007) et Syndic (à compter de mars 2007)



L'année 2006-2007 a été caractérisée par l'adoption par le Bureau d'un Plan d'action pour la période 2006-2009. Celui-ci s'inscrit dans le prolongement du Plan stratégique 2001-2006, tient compte de la mission première de l'Ordre, soit la protection du public, ainsi que des enjeux fondamentaux qui interpellent présentement le secteur forestier, dont notamment la diminution de la crédibilité de la profession d'ingénieur forestier auprès du public, la non acceptabilité sociale de certaines pratiques forestières, la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission Coulombe, la nécessité d'une plus grande reconnaissance de la responsabilité professionnelle de l'ingénieur forestier et la baisse des inscriptions aux programmes d'étude en foresterie.

Ce plan triennal 2006-2009 et les priorités 2006-2007 en découlant ont été inspirés par mes engagements énoncés dans mon message aux membres en février 2006¹ lors de l'élection à la présidence de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec et des orientations du Bureau.

Les premières activités du Comité Jeunesse, le rapport du Comité d'analyse du rapport du Forestier en chef sur le calcul de la possibilité forestière 2008-2013, la contribution de l'Ordre au Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, prévu pour novembre 2007, la démarche pancanadienne sur la révision des

critères de formation universitaire, la réalisation d'un document de consultation sur la dynamisation des sections régionales ainsi que la publication en ligne d'un nouveau bulletin électronique bimensuel « De fil en aiguille » ont constitué des moments forts de l'année 2006-2007.

L'année financière s'est terminée avec un surplus de près de 19 000 \$, résultat qui tient compte de trois dépenses imprévues en début d'année, soit le Sommet sur l'avenir du secteur forestier, la révision des critères de formation universitaire et le traitement de trois dossiers de plaintes disciplinaires antérieurs à 2003.

¹Mobiliser les membres afin de redonner la fierté d'être ingénieur forestier; Dynamiser les communications avec le public et les médias; Revoir le plan stratégique de l'OIFQ; Exercer plus de leadership à la présidence; Assurer une meilleure circulation de l'information concernant la discipline; Recréer les liens avec la Faculté de foresterie de l'Université Laval et ses différentes composantes; Consolider la formule de président-directeur général; Créer une section jeunesse; Organiser des Journées « terrain » annuelles du président dans chaque section régionale centrées sur la latitude professionnelle.



La planification stratégique 2006-2009

Le Plan d'action 2006-2009 fait état de 22 orientations straté-giques regroupant 81 actions, dont plusieurs dossiers incontournables pour soutenir la mission de l'Ordre, soit la protection du public. Sa mise en œuvre s'appuie sur les acquis de notre organisme et présume que l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec approfondisse son expertise et son action dans les orientations stratégiques retenues.

Fort du constat que le seul pouvoir des sanctions des professionnels ne peut à lui seul contribuer à assurer une protection réelle du public, le Plan d'action inscrit plusieurs activités dans la perspective que l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec doit relever des défis modernes afin de tenir compte de facteurs institutionnels et systémiques influençant sa mission, comme l'information du public, l'analyse des systèmes environnant les conditions d'exercice de la profession, la prévention des risques et le fonctionnement des institutions.

Vision de la place de l'ingénieur forestier en 2015

Les actions retenues pour la période 2006-2009 sont encadrées par la vision de la place de l'ingénieur forestier selon l'horizon 2015.

L'horizon de 2015 permet de tenir compte de la projection des échéanciers des systèmes en place en forêt publique et en forêt privée qui entraînera un autre cycle quinquennal de réalisation des plans d'aménagement en cours de planification. La vision doit aider à garder le cap notamment en s'appuyant sur une plus

La vision 2015 exprime de façon claire que le public reconnaît que l'ingénieur forestier est compétent et incontournable.

grande place de la gestion par objectifs et une plus grande latitude professionnelle des ingénieurs forestiers.

La vision de la place de l'ingénieur forestier en 2015, proposée par l'Ordre, se veut dynamique et mobilisatrice. Elle est le reflet d'une situation souhaitée, où l'ingénieur forestier joue un rôle plus efficace et plus affirmé dans la solution des problèmes forestiers du Ouébec.

La vision 2015 exprime de façon claire que le public reconnaît que l'ingénieur forestier est compétent et incontournable. La phrase suivante exprime la vision de la place des ingénieurs forestiers en 2015 : « Les ingénieurs forestiers occupent pleinement le champ de pratique en appliquant une foresterie qui est socialement acceptée. »

Les priorités pour 2006-2007

Bien qu'au cours de l'année 2006-2007, le travail a touché la très grande majorité des actions du plan triennal, le Bureau de l'Ordre a retenu de porter une attention particulière sur un certain nombre d'actions prioritaires regroupées selon les trois axes d'intervention suivants :

- Améliorer la formation des membres, tant à l'entrée dans l'Ordre qu'en cours de carrière.
- Favoriser la mise en place d'une gestion écosystémique de la forêt.
- Améliorer l'efficacité de l'administration de l'Ordre.



Améliorer la formation des membres, tant à l'entrée dans l'Ordre qu'en cours de carrière

L'admission de membres compétents est au centre des préoccupations de l'Ordre. En novembre dernier, le Bureau a décidé de ne pas poursuivre sa contribution à la démarche de normes de certification de la profession de forestiers professionnels en cours depuis quelques années au sein de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels : le texte des normes de certification est apparu irréconciliable dans un proche avenir avec le contexte prévalant au Québec. Signalons, notamment que l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a un champ de pratique exclusif et que 95% de nos membres sont admis à l'Ordre à la suite d'un baccalauréat en sciences de la nature obtenu après deux ans de cégep. De plus, un très petit nombre d'ingénieurs forestiers provenant du Québec vont pratiquer à l'extérieur du Québec.

Le Bureau a mis en place un comité aviseur sur la formation continue et celui-ci doit soumettre un projet de politique de formation continue.

Mais, afin de s'assurer que l'Ordre admette des ingénieurs forestiers compétents, une réflexion globale sur la situation de l'accès à la profession d'ingénieur forestier au Québec, sur la révision des programmes de formation universitaire et les critères de formation de la profession d'ingénieur forestier au Québec sera enclenchée de façon formelle. Outre notre partenaire historique, soit la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, l'Ordre souhaite associer à cette démarche le réseau de l'Université du Québec et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Le Bureau a mis en place un comité aviseur sur la formation continue et celui-ci doit soumettre un projet de politique de formation continue. Cette politique proposera de s'inspirer de celle en place à l'Ordre des ingénieurs du Québec. La pertinence d'adopter un règlement sur la formation continue a aussi été examinée par le comité et fera l'objet d'une recommandation.

Depuis de nombreuses années, l'Ordre cherche par diverses actions à assurer une plus grande latitude professionnelle et une plus

grande reconnaissance de la signature de l'ingénieur forestier. En décembre dernier, des amendements à la *Loi sur les forêts* qui auraient permis d'appuyer une telle orientation, soit de placer la responsabilité de l'ingénieur forestier au centre des processus de gestion de la forêt, sont morts au feuilleton lors de l'adoption finale du Projet de loi 49. Ces orientations devraient être traitées dans le cadre de la révision en profondeur du Régime forestier que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) compte entreprendre sous peu.

D'autre part, un mécanisme d'arbitrage décisionnel de différends techniques entre ingénieurs forestiers a été discuté avec le MRNF pendant plusieurs mois. En janvier dernier, l'Ordre a décidé de se retirer du « Processus d'examen par un comité d'experts de différends entre ingénieurs forestiers » puisqu'il ne permettait pas d'atteindre l'objectif initial d'un mécanisme d'arbitrage décisionnel.

La complexité du dossier de la signature de l'ingénieur forestier a cumulé cette année dans le cadre de la confection des PGAF étant donné la nouvelle répartition des responsabilités entre le MRNF, le Forestier en chef et les bénéficiaires de CAAF. Afin de clarifier les responsabilités professionnelles respectives entre les ingénieurs forestiers oeuvrant pour les instances concernées et que les signataires soient bien identifiés, le MRNF, le Forestier en chef et l'Ordre ont convenu de libellés, par chapitre ou partie de chapitre du PGAF, qui permettront que les ingénieurs forestiers responsables soient bien identifiés en vue de la consultation publique qui suivra.

Du côté des jeunes ingénieurs forestiers, leur profil a beaucoup évolué au cours des dernières années

L'Ordre est aussi intervenu en cours d'année lors d'une consultation préliminaire du MRNF sur les critères et les indicateurs qui seront utilisés pour réaliser l'évaluation de performance des détenteurs de contrat pour la période quinquennale 2008-2013.

Afin de contribuer au développement de la gestion par objectifs et à l'appropriation du concept par les membres de l'Ordre, un colloque a été tenu à Maniwaki en septembre dernier.



Du côté des jeunes ingénieurs forestiers, leur profil a beaucoup évolué au cours des dernières années, et il est apparu important de développer et soutenir auprès des étudiants et des jeunes membres le sentiment d'appartenance à l'Ordre et la fierté d'être ingénieur forestier. De nombreuses actions ont été initiées afin d'accentuer la présence de l'Ordre auprès des étudiants et des finissants en foresterie de l'Université Laval, dont la mise en place d'un Comité Jeunesse et le soutien à l'activité annuelle d'intégration des étudiants.

Finalement, la révision du *Manuel de foresterie* est bien enclenchée et la réédition de l'édition de 1996, prévue pour le milieu de 2008, augure bien tant au plan financier qu'au plan du contenu.

Favoriser la mise en place d'une gestion écosystémique de la forêt

Le rapport de la Commission Coulombe a été bien accueilli par les acteurs du milieu forestier, et les attentes de la population face au suivi du rapport sont très élevées. Au cours de l'année, l'Ordre est intervenu de diverses façons afin d'exercer de l'influence sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission Coulombe, notamment lors d'une consultation du MRNF, lors du dévoilement du processus de validation des calculs de la possibilité forestière par le Forestier en chef et par la mise en place en décembre d'un comité d'analyse des résultats des calculs de la possibilité forestière 2008-2013.

Afin d'amplifier son rayonnement, l'Ordre a oeuvré, tout en conservant son caractère spécifique, à bâtir des partenariats avec d'autres organismes afin d'être reconnu et exercer de l'influence afin qu'émerge le développement d'une vision actualisée du secteur forestier. À ce titre, les travaux préparatifs en vue du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, devant avoir lieu en novembre 2007, ont permis à l'Ordre de tisser des liens créatifs avec les principaux organismes du secteur forestier.

Dans le cadre de la préparation du Sommet, le Bureau de l'Ordre a adopté une « Vision d'avenir du secteur forestier » préparée pour l'essentiel par le comité sectoriel des professionnels et des praticiens du milieu forestier intitulé « Des équipes multidisciplinaires, dédiées à leur territoire, plaçant leur jugement professionnel au cœur de la poursuite des objectifs concertés de leur région ». Mentionnons que, selon le texte de la Vision, publié dans la livraison de *L'Aubelle* à l'hiver 2007, le Bureau considère que la mise en place d'organismes de planification locale, dans un régime forestier renouvelé, constituerait la pierre angulaire des solutions à apporter aux problèmes de gestion en forêt publique. Les principes d'indépendance et de gestion par objectifs doivent y être raccrochés.



Améliorer l'efficacité de l'administration de l'Ordre

La réalisation des actions annuelles de l'Ordre doit être supportée par des règles de fonctionnement claires et efficientes, une rapidité d'action, des outils informatiques appropriés, un personnel professionnel et administratif compétent et motivé et aussi par la contribution des membres via des sections régionales dynamiques.

Afin d'augmenter l'efficience de l'administration et réduire la paperasse, le projet le plus structurant a été l'amorce de la reconfiguration de la base de données des membres. Cette nouvelle base de données, appelée « Console Racine », sera axée vers l'utilisation maximale d'Internet et la responsabilité des membres face au contenu de leur dossier. L'objectif ultime est de passer à l'inscription et au paiement en ligne.

L'objectif ultime est de passer à l'inscription et au paiement en ligne.

La participation à la vie associative de l'Ordre s'est effritée au cours des dernières années, et ce, pour une multitude de raisons, dont la surcharge de travail et la multiplication des consultations à tous les niveaux. Au cours de la dernière année, l'Ordre a travaillé à recréer des liens avec les membres et susciter leur intérêt. Pour ce faire, l'Ordre s'est rapproché de ses membres par les communications à distance et aussi par une présence accrue du président-directeur général et des professionnels, afin de créer un plus grand sentiment d'appartenance et de fierté d'être ingénieur forestier.

Dans le but de consolider et redynamiser les sections régionales et les arrimer aux actions de l'Ordre, un rapport préparé par un comité ad hoc a été soumis au Bureau en fin d'année et doit faire l'objet d'une consultation au cours des prochains mois. Ce rapport revoit les règles de constitution, de fonctionnement et de financement des sections régionales.

Concernant les relations avec les médias et le public, l'Ordre a été présent dans les débats publics concernant la forêt québécoise afin d'offrir à la population des avis et des points de vue professionnels crédibles. Tout au long de l'année, l'Ordre a déployé des efforts importants par la voie de communiqués de presse et l'utilisation de

nombreuses tribunes publiques (journaux, radio, télévision), incluant le site Web de l'Ordre. En somme, l'Ordre est de plus en plus un centre de référence reconnu et crédible pour tout ce qui concerne la pratique professionnelle de la foresterie au Québec.

(...) l'Ordre a été présent dans les débats publics concernant la forêt québécoise afin d'offrir à la population des avis et des points de vue professionnels crédibles.

Notons que l'arrivée d'un nouveau directeur des communications et de la foresterie, en avril 2006, a produit un souffle nouveau à tous les aspects reliés aux communications, notamment dans l'harmonisation des services aux membres, la recherche de commandites et bien entendu par la publication régulière du bulletin « De fil en aiguille ».

Enfin, notons que, du côté de la discipline, l'Ordre a emboîté le pas à de nombreux ordres professionnels en mettant sur le site Web les décisions disciplinaires, ce qui permet un accès plus facile et rapide pour le public et pour les membres. La publication des décisions disciplinaires contribue aux actions de l'Ordre en regard de la protection du public et de l'amélioration continuelle de la qualité des services professionnels rendus par les ingénieurs forestiers.

Pour ce qui est du Bureau du syndic, un budget spécial de 20 000 \$ a été mis à sa disposition pour 2006-2007, à partir des fonds non affectés, afin d'accélérer le traitement de dossiers antérieurs à 2002. Dans la dernière partie de l'année, M. Yves Barrette a été nommé syndic de l'Ordre à la suite de la démission de M. Carl Charbonneau, après 10 ans de service.



Comité d'analyse du rapport du Forestier en chef

Dès la publication des résultats par le Forestier en chef, le 8 décembre 2006, le Bureau a annoncé la mise en place d'un comité spécial mandaté pour analyser le rapport du Forestier en chef et faire des recommandations au Bureau.

(...) il est ressorti que le Bureau ne pouvait faire siennes toutes les recommandations du comité sans en avoir discuté plus intensément entre eux et avec les membres du comité.

La mise en place du comité avait été approuvée par le Bureau de l'Ordre dans le but de produire un rapport confidentiel contenant des recommandations au Bureau sur toute question pertinente en lien avec la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers et dans une optique de protection du public.

Le 21 mars dernier, le Bureau a pris connaissance du rapport lors d'une réunion spéciale. De la présentation faite par les membres du comité et des discussions du Bureau qui ont suivi, il est ressorti que le Bureau ne pouvait faire siennes toutes les recommandations du comité sans en avoir discuté plus intensément entre eux et avec les membres du comité. Le Bureau a quand même constaté que le comité a réalisé un rapport substantiel et qu'il en partageait une bonne partie des constats et recommandations.

Cependant, compte tenu du très court délai avant le Colloque sur la détermination de la possibilité forestière de l'Ordre, devant avoir lieu le 27 mars, il est paru impossible pour les administrateurs de faire une revue détaillée de tous les éléments du rapport, de se l'approprier et de l'adopter comme position de l'Ordre avant la tenue du colloque. Lors de mon intervention à l'ouverture du colloque, j'ai précisé que le rapport représentait la position des membres du Comité et non celle de l'Ordre. Le Bureau ferait part de sa position dans quelques semaines, soit après le colloque.

Conclusion

L'année 2006-2007 a été une année de transition avec l'adoption et la mise en application d'un Plan d'action 2006-2009. L'exercice de planification triennal s'est avéré exigeant, mais fructueux et je souhaite que les actions qui en découlent et dont plusieurs sont en chantier ou en voie de l'être permettent à l'Ordre d'exercer davantage une position de leader dans le domaine de la foresterie au Québec.

Je remercie les ingénieurs forestiers, les membres du Bureau et notamment le personnel, dont les membres bénéficient tous les jours des compétences et de leur dévouement.

Pierre Mathieu, ing.f., M.G.P. *Président-directeur général*

Rapport du Bureau et du Comité administratif

Principales résolutions et discussions pour l'année 2006-2007

Au cours de l'année 2006-2007, le Bureau a tenu sept réunions régulières et quatre réunions spéciales. Le Comité administratif a tenu dix réunions régulières et trois réunions spéciales.

Le texte suivant présente les principales résolutions adoptées par le Bureau et le Comité administratif au cours de l'année. Une liste des principales discussions se trouve à la fin. Lorsqu'il est question de la création ou d'un changement d'un comité ou de son mandat, il est suggéré de se référer au rapport de ce comité dans le présent rapport annuel.

Priorités de l'Ordre

Le Bureau a adopté en mars 2007 les actions prioritaires pour l'année 2006-2007 en lien avec le Plan d'action 2006-2009 selon les trois axes d'intervention suivants :

1. Améliorer la formation des membres, tant à l'entrée dans l'Ordre qu'en cours de carrière

Actions :

- 1.2 Poursuivre la réflexion concernant le projet « Inclusivity Project »
- 3.2 Établir une politique et examiner la pertinence d'un règlement sur la formation continue
- 3.4 Réaliser un plan d'affaires en vue de déterminer l'intérêt pour établir un programme de formation continue faisant appel à des microprogrammes (9 à 15 crédits)
- 5.1 Reconnaître un mécanisme de règlement des différends entre professionnels ingénieurs forestiers sur des dossiers de nature technique

- 5.10 Réviser le Manuel de foresterie
- 6.2 et 6.3 Accentuer la présence de l'OIFQ auprès des étudiants et des finissants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

2. Favoriser une gestion écosystémique de la forêt

Actions :

- 7.1 Poursuivre la veille de l'application des recommandations de la Commission Coulombe sur la latitude professionnelle et la pratique professionnelle
- 7.3 Mettre en place un Comité aviseur *ad hoc* de réflexion sur le concept de la possibilité forestière et les alternatives au principe du rendement soutenu
- 8.2 Appuyer et contribuer à l'organisation d'un Sommet sur la forêt publique du Québec en tenant compte de la mission de l'Ordre.

3. Améliorer l'efficacité de l'administration de l'Ordre

Actions:

- 10.2 Intensifier l'étude des dossiers d'enquête de 2000 à 2002
- 12.1 Reconfigurer la base de données des membres
- 16.1 Revoir les règles de constitution et de fonctionnement des sections régionales
- 16.3 Revoir le financement des sections régionales, dont la répartition des surplus des congrès et des colloques initiés par les sections régionales
- 17.1 Produire un nouveau plan de communication pour la période 2006-2009.

Admissions et réinscriptions

- Le Bureau et le Comité administratif délivrent à tous les mois les permis d'exercice de la profession d'ingénieur forestier.
- Le Comité administratif analyse et approuve les recommandations du Comité d'admission quant aux dossiers d'admission ou de réinscription.

Inspection professionnelle

• Le Bureau adopte annuellement le programme d'inspection professionnelle.

Réglementation

- Le Bureau a adopté le Règlement modifiant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.
- Le Bureau a donné son accord de principe au document de travail « *Règlement modifiant le Code de déontologie des ingénieurs forestiers* » daté de septembre 2006.

Positions de l'Ordre

- L'Ordre appuie Domtar dans sa démarche auprès de la CPTAQ, dans le but de faire clarifier l'application de l'article 27 de la LPTAA.
- Le Bureau a résolu qu'une lettre du président-directeur général soit adressée à la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels pour demander que soit inclus, dans les règles d'agrément des programmes, un libellé spécifiant que l'enseignement de certaines matières demande une appartenance à l'Ordre.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre se retire du Processus d'examen par un comité d'experts de différends entre ingénieurs forestiers puisqu'il ne rencontre plus l'objectif d'un mécanisme d'arbitrage décisionnel et que le Ministère gère seul ce processus sans aucune implication de l'Ordre.
- Le Bureau a résolu que le Comité d'analyse du rapport du Forestier en chef fasse une présentation aux membres participant au Colloque de l'Ordre sur la détermination de la possibilité forestière des 27 et 28 mars 2007 et présente des pistes d'actions, et non des recommandations, à titre de consultation dans le but d'alimenter les échanges entre les membres présents au Colloque.
- Le Bureau a résolu que le rapport du Comité d'analyse sur le rapport du Forestier en chef soit remis aux participants du Colloque sur la détermination de la possibilité forestière, des 27 et 28 mars 2007, pour fins de discussions dans le cadre du Colloque; qu'il soit clairement indiqué par le président-directeur général que le Bureau a reçu le rapport du Comité sans l'adopter pour l'instant, n'ayant pas eu le temps nécessaire pour procéder à son analyse complète et qu'il se prononcera plus tard.
- Le Bureau a résolu que, par souci d'équité, le rapport du Comité d'analyse du rapport du Forestier en chef soit mis à la disposition des membres par le biais de la section réservée aux membres sur le site Web de l'Ordre.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre entreprenne des démarches pour agir comme co-organisateur du Sommet sur la forêt publique.

Structure organisationnelle et ressources humaines

- Le Comité administratif a autorisé le président-directeur général à signer une entente contractuelle se terminant le 30 juin 2007 avec Mme Estelle Bouchard comme agente de bureau pour le Bureau du syndic et le siège social.
- Le Bureau a résolu qu'une lettre du président-directeur général, au nom du Bureau, soit adressée à M. Carl Charbonneau, ing.f., pour lui indiquer que le Bureau prend acte de sa lettre de démission et, qu'à l'analyse des événements, considère que les conditions assurant l'indépendance du Bureau du syndic ont été maintenues.
- Le Bureau a résolu que M. Yves Barrette, ing.f., soit nommé syndic à la suite du départ de M. Carl Charbonneau, ing.f., et que le Comité administratif soit mandaté pour régler les aspects administratifs de l'embauche du syndic.
- Le Bureau a résolu que le poste de syndic adjoint soit ouvert et que le Comité administratif s'occupe des aspects administratifs de l'ouverture du poste.
- Le Bureau a résolu d'adopter une motion de très grande appréciation et de remerciement à Murielle Lortie pour son travail dévoué et que l'Ordre lui offre d'être présente au congrès 2006 en compagnie de son conjoint.

Affaires administratives

- Le Bureau adopte annuellement le calendrier des réunions du Bureau de l'année en cours.
- Le Bureau a adopté le Plan d'action 2006-2009 et demandé que les priorités pour l'année en cours pour l'Ordre soient identifiées au Bureau.
- Le Bureau a demandé au Comité administratif d'établir les priorités du Plan d'action 2006-2007, en regard de l'importance des dossiers, de l'échéancier et des ressources humaines et budgétaires et de lui présenter le résultat pour approbation.
- Le Bureau a adopté les priorités de l'Ordre 2006-2007 regroupant les actions prioritaires selon des axes d'intervention.
- Le Bureau a confié le mandat de faire une recherche concernant les délégations du Bureau au Comité administratif à la secrétaire et qu'elle lui fasse ses recommandations en fonction de notre Ordre.
- Le Comité administratif a adopté des modifications à la politique de publicité des cabinets de consultation en foresterie au répertoire des membres.
- Le Bureau recommande à l'assemblée générale de retenir les services de l'entreprise ayant présenté l'offre de services la plus basse pour effectuer la vérification comptable de l'Ordre, soit la firme de comptables, Roy, Labrecque, Busque.
- Le Bureau a adopté les modifications aux libellés des statuts de cotisation de retraité en exercice et de membre à vie.
- Le Bureau a résolu qu'un membre de l'Ordre étant également membre d'une autre association de professionnels au Canada paie une cotisation équivalente à 15% de la cotisation régulière, sur présentation de la preuve de son membership complet et s'il exerce à l'extérieur du Québec.
- Le Bureau a résolu d'étudier la possibilité de créer un statut de cotisation pour les membres qui exercent hors du Canada.

Cotisation et affaires financières

- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative au versement de la cotisation.
- Le Bureau a résolu que la cotisation 2007-2008 soit fixée à 440 \$.
- Le Bureau autorise annuellement le président-directeur général, le trésorier et le vice-président à signer les chèques et autres effets bancaires au nom de l'Ordre.
- Le Bureau autorise annuellement que la signature informatisée soit utilisée sur les chèques émis par l'Ordre et que les signatures de la personne aux postes de président-directeur général et de trésorier y apparaissent.
- Le Bureau adopte annuellement le Rapport financier ainsi que les prévisions budgétaires.
- Le Bureau a confié au Comité administratif la révision des prévisions budgétaires.
- Le Bureau a adopté les prévisions budgétaires 2006-2007, révisées par le Comité administratif.
- Le Bureau a résolu que soit ajouté au budget régulier un poste budgétaire pour les imprévus représentant un certain pourcentage du budget global en prévision de coups durs.
- Le Bureau a résolu que soit demandé notamment au comptable de l'Ordre une recommandation pour le Bureau sur le niveau ou montant d'actifs non affectés qu'il est souhaitable de conserver pour assurer une saine gestion des finances, par prudence et en prévision de coups durs.
- Le Comité administratif a résolu que le président-directeur général demande au Bureau du syndic un suivi et des prévisions budgétaires concernant la partie du budget qui le concerne pour la prochaine réunion du Comité administratif.
- Le Bureau a résolu qu'un budget additionnel de 20 000 \$ soit affecté au budget du Bureau du syndic afin de traiter prioritairement les dossiers ouverts en 2000 et 2002, montant pris à même le budget non affecté.

- Le Comité administratif a recommandé que le budget du Bureau du syndic pour 2007-2008 soit ramené au même niveau de 132 000 \$ comme en début de l'année financière en cours.
- Le Comité administratif adopte tous les mois la liste des chèques émis et étudie de façon continue les états des revenus et dépenses.
- Le Bureau a résolu que le bénéfice global du congrès 2006 de 7 236,39 \$ soit versé entièrement au budget régulier de l'Ordre.
- Le Bureau a adopté une politique de gestion du fonds budgétaire affecté pour les sections régionales.
- Le Bureau a résolu que les membres des comités ont droit à une allocation de présence ou d'audition (selon le cas) de 50 \$ par demi-journée ou de 100 \$ par jour : discipline, arbitrage des comptes, révision des plaintes, inspection professionnelle et admission.
- Le Comité administratif a résolu que l'Ordre change d'institution financière pour ses comptes bancaires pour passer de la Banque Laurentienne à la TD Canada Trust.
- Le Comité administratif a résolu que les intérêts des fonds pour la pratique professionnelle et pour les sections régionales soient affectés aux fonds respectifs à compter de cette année.
- Le Comité administratif a résolu que des frais administratifs de 15 \$ par participant soient retenus par le siège social pour couvrir les frais liés à la gestion des inscriptions pour tout colloque ou toute activité de formation continue.
- Le Bureau et le Comité administratif attribuent à tous les mois, le cas échéant, le statut de membre retraité et de membre retraité en exercice aux membres qui en font la demande.

Radiations

 En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 86, paragraphe I, du Code des professions, le Bureau a radié quatorze personnes cette année pour non paiement de la cotisation dans le délai prescrit par résolution du Bureau.

Élections

- Le Bureau adopte annuellement l'échéancier des élections des administrateurs de l'Ordre.
- Le Bureau procède annuellement à l'élection du Comité administratif.

Comités de l'Ordre

- Le Bureau a adopté les règles de fonctionnement des comités suivantes :
 - Le mandat des membres de comités est de 3 ans, renouvelable.
 - 2. Afin d'assurer une bonne continuité des travaux des comités, les remplacements de membres se feront en fonction d'une séquence. Par exemple, pour un comité de 5 personnes, la séquence pourrait être 2 1 2.
 - 3. Afin d'assurer la présence de plusieurs qualifications ou champs d'activités en lien avec le mandat de chaque comité et dans le but d'optimiser les travaux des comités, une grille de profils des membres souhaités au comité est établie.
 - 4. Le Bureau fait annuellement le bilan des mandats et procède aux nominations des sièges à combler pour l'ensemble des comités à sa réunion de novembre de chaque année.
- Le Bureau adopte annuellement la composition du Comité sur le tournoi de golf ainsi que les procédures de gestion du compte bancaire pour le Comité.

- Le Bureau a résolu que soit mis en place et donné un mandat aux trois comités suivants : le Comité Jeunesse, le Comité sur l'assurance-responsabilité professionnelle et le Comité sur le rôle et le fonctionnement des sections régionales.
- Le Bureau a résolu qu'un Comité ad hoc sur l'« Inclusivity Project » ayant le mandat de faire une analyse du dossier, d'organiser la journée d'information du 23 novembre pour le Bureau et de faire des recommandations au Bureau pour une position à prendre dans ce dossier pour l'automne 2006.
- Le Bureau a résolu de former le Comité spécial d'analyse du rapport du Forestier en chef dont le mandat est d'analyser le rapport synthèse et le rapport complémentaire du Forestier en chef sur la possibilité forestière 2008-2013 dans le but de produire un rapport confidentiel contenant des recommandations au Bureau de l'Ordre sur toute question pertinente en lien avec la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers et dans une optique de protection du public.
- Le Bureau a nommé Mme Suzanne Bareil, à titre de secrétaire, au Comité de la formation des ingénieurs forestiers.
- Le Bureau a résolu que le directeur des communications agisse comme secrétaire des comités suivants : communications, distinctions, organisateur du congrès.
- Le Comité administratif a adopté le logo du Comité Jeunesse.
- Le Bureau a adopté le nouveau mandat du Comité des communications et du Comité de formation continue.
- Le Bureau a résolu d'abolir le Comité ad hoc sur le rendement des forêts, la possibilité forestière et l'allocation des bois et le Comité sur le fonctionnement des finances de l'Ordre (le mandat de ce comité étant assuré par le Comité administratif).
- Le Bureau a résolu d'abolir le Comité de la formation de l'ingénieur forestier, ce comité étant remplacé par règlement par un nouveau Comité de la formation des ingénieurs forestiers.
- Le Bureau a résolu de dissoudre le Comité de travail sur le dossier de la CPTAQ.

- Le Bureau a résolu de dissoudre le Comité d'analyse sur le rapport du Forestier en chef et de mandater un groupe de travail pour recommander au Bureau les éléments d'une position de l'Ordre sur le rapport du Forestier en chef.
- Le Bureau invite un représentant de l'Université Laval, de l'Université du Québec et de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec à se joindre au Comité sur les critères de formation universitaire au Québec.

Nominations aux comités de l'Ordre

Comité d'admission :

- Pierre Breton, inq.f.
- Jean Tomlinson, ing.f.

Comité des communications :

• Amélie Roberge, ing.f.

Comité de coordination du Manuel de foresterie 2008 :

· Michel Beaudoin, inq.f.

Comité sur les critères de formation universitaire au Québec :

- Pierre Bernier, inq.f.
- René Doucet, inq.f.
- Pierre Labrecque, ing.f.
- Denis Villeneuve, ing.f.

Comité sur la formation continue :

- · Louis Hamel, ing.f.
- · Martel Loiselle, inq.f.
- Bernard Massé, ing.f.

- Éric Provost, ing.f.
- · Jacques J. Tremblay, ing.f.
- · Pierre-Serge Tremblay, ing.f.

Comité de la formation des ingénieurs forestiers :

- Alain Paradis, ing.f.
- · Jacques R. Tremblay, ing.f.

Comité Jeunesse:

• Véronique Audet, ing.f.

Comité de révision des plaintes :

• Ghislain Cliche (administrateur nommé par l'OPQ)

Comité spécial d'analyse du rapport du Forestier en chef :

- François Bergeron, ing.f.
- Yvette Jean Bernier, inq.f.
- · Christian Messier, inq.f.
- Gilbert Paillé, ing.f., président
- · Gérard Poulin, ing.f.

Nominations et délégation

- Le Bureau a nommé la secrétaire de l'Ordre comme déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec.
- Le Bureau a nommé M. Jacques J. Tremblay, ing.f., comme administrateur pour la section régionale de Québec pour la durée de 2 ans, période restant à ce mandat, afin de combler le poste laissé vacant par l'élection à la présidence.
- Le Bureau a nommé M. Benoît Des Croisselles, ing.f., comme administrateur de la section régionale Montréal – Lanaudière pour un mandat de 3 ans.
- Le Bureau a nommé M. Michel Boisvert, ing.f., comme administrateur pour la section régionale de Mauricie Centre-du-Québec pour un mandat de 3 ans.
- Le Bureau a nommé M. Hans Carignan, ing.f., comme administrateur au Bureau pour la section régionale Abitibi Témiscamingue, en remplacement de Martin Côté, ing.f., jusqu'à la fin du mandat à la fin mars 2008.
- Le Bureau a nommé M. Daniel Bélanger, ing.f., comme administrateur au Bureau pour la section régionale de Bas-Saint-Laurent Gaspésie, en remplacement de M. Bernard Landry, ing.f., jusqu'à la fin du mandat à la fin mars 2008.
- Le Bureau a retenu la candidature de M. René Doucet, ing.f., comme coordonnateur du Manuel de foresterie 2008, sur recommandation du comité de sélection formé à cet effet.
- Le Bureau a résolu que MM. Louis Hamel, ing.f. (opérations forestières), Magella Morasse, ing.f. (aménagement et environnement forestiers) et André Proulx, ing.f. (génie du bois) soient nommés pour un an aux comités de programmes de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et que ces personnes transmettent les procès-verbaux des réunions et fassent rapport à la secrétaire de l'Ordre.
- Le Bureau a résolu que la secrétaire agisse à titre de substitut en cas d'absence des représentants de l'Ordre aux réunions des comités de programmes de la Faculté.

Distinctions de l'Ordre

 Le Bureau étudie annuellement les recommandations du Comité des distinctions et désigne les récipiendaires de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur(e) forestier(ère) de l'année et de la Distinction Henry-Gustave-Joly-de-Lotbinière (voir encadré dans rapport du directeur des communications et de la foresterie).

Assemblée générale et congrès

- Le Bureau adopte annuellement le lieu et la date de l'assemblée générale.
- Le Bureau adopte annuellement le thème, le lieu et les dates de tenue du congrès de l'Ordre.

Discussions au Bureau et au Comité administratif

Les sujets suivants ont également fait l'objet de discussions au Bureau et au Comité administratif au cours de l'exercice :

- Un « mécanisme de règlement des différends entre professionnels ingénieurs forestiers sur les dossiers de nature technique » en lien avec l'exercice de simplification administrative au ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- L'évaluation de la performance forestière et environnementale
- La modernisation de la gestion forestière au Québec
- Le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois
- La relève en foresterie
- La révision des critères de formation universitaire au Canada et au Québec
- Le Projet de Loi modifiant la Loi sur les forêts
- Le processus de validation des calculs de possibilité forestière au Québec
- La responsabilité et les signatures professionnelles des Plans généraux d'aménagement forestier

- L'enseignement des matières en sciences forestières comprises dans le champ de pratique par des ingénieurs forestiers
- La hausse du taux horaire admissible pour les fournisseurs de services professionnels du gouvernement du Québec
- L'assurance-responsabilité professionnelle : étude d'un groupe conseil pour l'Office des professions du Québec
- · Les services aux membres

Sujanne Bariel

• La nouvelle console informatique au siège social de l'Ordre.

Suzanne Bareil, ing.f.

Secrétaire et directrice des affaires professionnelles



Rapport de la secrétaire et directrice des affaires professionnelles

Formation aux membres : La responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers

L'activité de formation « La responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers », dispensée par l'Ordre, a été offerte cette année dans plusieurs régions.

Cette activité est très intéressante pour moi, car elle amène de nombreux échanges avec les membres présents sur des situations tirées de leur pratique professionnelle. Les discussions portent notamment sur le devoir de supervision des ingénieurs forestiers, la responsabilité professionnelle, les conflits d'intérêts et les interactions entre ingénieurs forestiers.

La même formation a été offerte aux étudiants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et à ceux de la Faculté de foresterie de l'Université de Moncton, à Edmundston.

Ce cours traite des principes professionnels et légaux qui soustendent les actions de l'Ordre et la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers. Il vise à ce que les ingénieurs forestiers comprennent mieux les limites ainsi que les devoirs et obligations liés à leur responsabilité professionnelle. On y aborde notamment la Loi sur les ingénieurs forestiers, le Code de déontologie des ingénieurs forestiers et le Guide de pratique professionnelle.



Réglementation de l'Ordre

Code de déontologie des ingénieurs forestiers : modifications en cours

Des modifications au Code de déontologie doivent être apportées pour donner suite à l'adoption du projet de loi 180 (sanctionné le 20 décembre 2001), la *Loi modifiant diverses dispositions législatives*, eu égard à la divulgation des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes.

Ce projet de loi donne suite aux recommandations du coroner Bérubé à la suite du drame familial survenu à Baie-Comeau en 1996 ainsi qu'aux travaux et recommandations de divers intervenants sur le sujet.

Cette loi modifie notamment l'article 87 du *Code des professions* afin de prévoir l'introduction, dans l'ensemble des codes de déontologie des ordres, les dispositions énonçant les conditions et les modalités suivant lesquelles un professionnel peut communiquer des renseignements confidentiels protégés par le secret professionnel sans le consentement de la personne concernée. Cette divulgation ne se ferait cependant qu'en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, dans les situations où il existe un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.

Des dispositions sont également ajoutées au Code de déontologie afin de répondre aux exigences du *Code des professions*, art. 87, 4°, quant au droit d'accès et de rectification au dossier professionnel par le client.

L'Ordre a procédé à une consultation des membres à ce sujet et le dossier suivra son cours normal.

Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins d'élections : modifications

Notre Règlement doit être modifié pour ajuster la répartition des membres selon les régions administratives du Québec.

Les régions électorales deviennent les suivantes :

Régions électorales de l'Ordre	Régions administratives du Québec
Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	Bas-Saint-Laurent (1) Gaspésie – Îles-de-la- Madeleine (11)
Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord du Québec	Saguenay – Lac-Saint-Jean (2), Nord du Québec (10)
Québec	La capitale nationale (3), Chaudière-Appalaches (12)
Mauricie – Centre-du-Québec	Mauricie (4), Centre-du-Québec (17)
Estrie – Montérégie	Estrie (5), Montérégie (16)
Montréal – Lanaudière	Montréal (6), Laval (13), Lanaudière (14)
Outaouais – Laurentides	Outaouais (7), Laurentides (15)
Abitibi – Témiscamingue	Abitibi – Témiscamingue (8)
Côte-Nord	Côte-Nord (9)



Comités de l'Ordre

Comité Jeunesse

Il est à souligner la création du nouveau Comité Jeunesse à l'Ordre. Ce Comité vient porter appui aux actions des autres



comités à l'intérieur d'une structure souple. Il vise à aller chercher plus spécifiquement le pouls de la pratique

professionnelle des jeunes ingénieurs forestiers et à tenir compte de leur vision de la pratique et des enjeux, en plus de mieux connaître leurs problèmes liés à l'exercice de la profession.

Manuel de foresterie : mise à jour

Il est à noter la mise en branle d'un projet important cette année, piloté par le Comité de coordination du *Manuel de foresterie* 2008.

L'atteinte du niveau de financement requis pour le démarrage du projet en début d'année a permis au Comité de coordination et au nouveau coordonnateur, M. René Doucet, de lancer le chantier de mise à jour du *Manuel de foresterie*.

La nouvelle édition du *Manuel de foresterie* devrait être disponible en 2008. Il est à noter que la première édition du Manuel est épuisée depuis un certain temps et qu'il y a encore de la demande.

Pratique professionnelle de la profession d'ingénieur forestier

Les questionnements en lien avec la pratique professionnelle de la profession sont souvent adressés à l'Ordre.

L'origine de ces questionnements est variée : questions des membres, visites d'inspection professionnelle, comités, activités de formation continue, discussions, etc. Cependant, aucune situation n'est mise de côté, tant qu'elle touche la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers qui est au cœur de notre quotidien.

Au cours de l'année, j'ai été amenée, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), à discuter des liens ou des implications avec la responsabilité professionnelle dans plusieurs dossiers :

- La responsabilité professionnelle et les signatures des ingénieurs forestiers aux Plans généraux d'aménagement forestier (PGAF);
- Le processus d'examen par un comité d'experts de différends entre ingénieurs forestiers;
- Les rapports du MRNF sur l'évaluation de la performance forestière et environnementale.

De plus, le dossier de l'enseignement des matières en sciences forestières comprises dans le champ de pratique des ingénieurs forestiers a été documenté. Après discussion, l'Ordre a entrepris une démarche auprès de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels pour que soit inclus, dans les règles d'agrément des programmes, un libellé spécifiant que l'enseignement de certaines matières demande une appartenance à l'Ordre respectif dans chaque province.

Pour bien comprendre et proposer des pistes de solutions claires et applicables à l'exercice de la profession dans le respect constant de son mandat de protection du public, les professionnels du siège social se consultent régulièrement et une piste de solution est dégagée. Ces discussions avec les membres nous permettent de détecter les problèmes reliés à l'exercice de la profession et d'en comprendre les tenants et aboutissants.

Lorsqu'une orientation se dégage clairement, elle fait l'objet d'un article sur la pratique professionnelle dans *L'Aubelle* ou d'une fiche professionnelle, « Mêlez-vous de vos affaires... professionnelles », et l'avis est transmis à tous les ingénieurs forestiers comme ligne quide de pratique professionnelle.



Comité de discipline : décisions et balises professionnelles

Rôle d'audiences et décisions disciplinaires

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a mis en ligne, sur son site Web, une nouvelle rubrique destinée à rendre disponibles le rôle d'audiences disciplinaires ainsi que les décisions du Comité de discipline de l'Ordre et du Tribunal des professions.

Le Comité de discipline est institué en vertu du *Code des professions*, et ses décisions sont de nature publique depuis 1988, ainsi que le rôle d'audiences indiquant la nature des causes à venir, les dates et lieux de tenue des audiences.

Nouvelles dispositions législatives s'appliquant aux ordres

L'Ordre est soumis à un cadre législatif précis et doit mettre en place les moyens nécessaires pour s'y conformer.

De nouvelles dispositions s'appliquent et demandent à l'Ordre d'ajuster son fonctionnement. Il s'agit de :

- Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis (Projet de loi no 14), sanctionnée le 14 juin 2006;
- Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives (Projet de loi no 86), sanctionnée le 14 juin 2006;
- Règlement sur le tableau des ordres professionnels;
- Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Balises professionnelles

Les décisions du Comité de discipline contribuent à établir des bases de la pratique de la profession, lesquelles donnent des repères professionnels aux ingénieurs forestiers. Les décisions disciplinaires deviennent une référence pour les membres et pour l'Ordre en permettant à tous une meilleure compréhension des obligations déontologiques pour ainsi permettre d'intégrer un processus qualité à la pratique de la profession d'ingénieur forestier.

Programme informatique de gestion de la base de données des membres

Une analyse du système informatique actuel de l'Ordre nous a amenés à la conclusion qu'une restructuration serait utile.

Une nouvelle console informatique est en cours de développement pour l'Ordre. Elle a demandé de nombreuses heures d'analyse de la part du personnel du siège social afin de s'assurer que ce nouveau système respecte les obligations de l'Ordre et permette une migration optimale des données.



Pratique illégale et usurpation du titre d'ingénieur forestier

La surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre est l'un des moyens donnés aux ordres professionnels pour exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels demandant des connaissances particulières sont posés par des professionnels compétents.

Du 1er avril 2006 au 31 mar	s 2007
Dossier ouverts Dossiers fermés	14 4
Dossiers actifs Dossiers d'enquête en cours	12 0

Natura du danciar	Autions
Nature du dossier	Actions
Offre de services conseils dans le domaine forestier et vente d'un « logiciel de gestion pour propriétaires de boisés privés ». Pas d'ingénieur forestier à leur emploi.	Suivi à faire.
Production d'un rapport critiquant la facturation et la qualité des travaux sylvicoles réalisés par un ingénieur forestier par une personne non membre de l'Ordre. Se présente comme « forester ».	Dossier soumis à l'enquêteur. Suivi à faire.
Dépliant publicitaire offrant « d'aménager et restaurer votre forêt avec plan » et « spécialistes à votre service comprennent, entre autres, des ingénieurs forestiers accrédités par l'Agence de mise en valeur des forêts privées ».	Vérification faite par l'enquêteur, plans confectionnés par des ingénieurs forestiers. Dossier à fermer.
Offre de services parue dans journal <i>L'œil régional</i> indiquant « aménagement paysager et forestier ».	Envoi d'une lettre de sensibilisation. Suivi à faire.
Appel de candidatures publié par CRÉ comportant des tâches semblant faire partie du champ de pratique exclusif de l'ingénieur forestier.	Sensibilisation faite par la secrétaire de l'Ordre au directeur général par téléphone et envoi d'une lettre de sensibilisation. Aucun suivi à faire. Dossier à fermer.
Arboriculture en forêt. Rapport d'évaluation réalisé par un arboriculteur de l'Ontario.	Envoi d'une lettre de sensibilisation. Aucun suivi à faire. Dossier à fermer.
Publicité parue dans revue de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec dont certaines tâches décrites semblent référer au champ de pratique exclusif de l'ingénieur forestier.	Envoi d'une lettre de sensibilisation. Aucun suivi à faire. Dossier à fermer.
Dépliant publicitaire indiquant « Consultation en aménagement forestier (sylviculture) » et « Génie forestier ».	Envoi d'une lettre de sensibilisation. Réponse non reçue. Suivi à faire.
Vérifier si pratique illégale dans les études d'impacts de l'implantation des parcs éoliens.	Enquête ne révèle pas d'actes de pratique illégale. Dossier fermé.
Martelage effectué par non membre de la Ville de St-Lazarre.	Deux mises en demeure transmises. Lettre-réponse de la Ville reçue à notre satisfaction.
Entrepreneur forestier offrant des services sur Internet « de récolte et d'évaluation forestiers ».	Sensibilisation faite par l'enquêteur par téléphone. Dossier à fermer.
Annonce sur camionnette offrant des « services d'aménagement forestier ».	Vérification faite par l'enquêteur auprès du demandeur. Dossier à fermer.
Groupement forestier Haut-Yamaska, rapport d'évaluation de plantation présenté par un technicien forestier et vérifié par un ingénieur forestier.	Vérification faite par l'enquêteur. Dossier fermé.
S'est présenté comme aménagiste forestier alors qu'il est technicien.	Pas de preuve écrite. Aucune action. Dossier fermé.
Préparation de plans et devis sylvicoles et conseils en matière de coupe en foresterie urbaine par une personne non membre de l'Ordre.	Négociation d'une entente hors Cour en cours.



Conseil interprofessionnel du Québec et forums professionnels inter ordres

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est un regroupement des ordres professionnels auquel le *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Le Conseil, notamment, procure des occasions d'échange et d'entraide aux ordres professionnels et intervient sur des dossiers d'intérêt commun des ordres.

Le fait de siéger régulièrement aux réunions du Conseil, composé des 45 ordres professionnels, et d'assister à des formations offertes permet de suivre l'évolution du système professionnel et des obligations qui incombent aux ordres. Le CIQ agit comme référence selon une approche d'information sur la valeur du statut et du système professionnels et la promotion de l'intérêt public qui en découle.

Le CIQ a mis sur pied plusieurs forums auxquels l'Ordre participe. Ces forums rassemblent les titulaires des mêmes fonctions au sein des ordres professionnels afin d'échanger sur les questionnements et les solutions reliés à ces fonctions et de se doter de formations spécifiques à ces domaines. Par le biais de ces forums, de nombreux dossiers liés au système professionnel sont analysés et discutés.

Les forums et l'assemblée du CIQ ont longuement analysé et discuté les modifications législatives à venir et d'autres dossiers ayant des impacts sur le fonctionnement des ordres.

D'autres sujets concernant le système professionnel sont traités à ces tables, par exemple :

- L'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels;
- L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans les ordres (projet de Loi no 86);
- La valorisation du statut professionnel.

Notons la participation active de l'Ordre aux Forums des secrétaires de Comité de discipline, de l'inspection professionnelle, de la formation, ainsi qu'aux Forums des directeurs généraux et des communications.

Suzanne Bareil, ing.f.

Sufanne Bareil

Secrétaire et directrice des affaires professionnelles



Rapport de l'inspecteur et resnonsable de la formation continue

Inspection professionnelle

Pour l'année 2006-2007, le programme d'inspection professionnelle, adopté par le Bureau le 14 juin 2006, avait comme objectif d'inspecter 140 membres, dont 70 d'entre eux recevraient la visite de l'inspecteur. À cet objectif se sont ajoutés deux dossiers issus, d'une part, d'une demande du Comité d'admission et, d'autre part, d'une demande du Bureau du syndic.

Tous les membres visités ont reçu un rapport d'inspection professionnelle identifiant quelques points forts constatés lors de la visite. Ainsi, la bonne connaissance du territoire, des enjeux et des défis forestiers régionaux et locaux, de même que l'implication et la volonté claire de rendre des services professionnels de qualité sont les éléments les plus souvent notés. La préparation de certaines visites a été facilitée en raison de la très grande qualité des réponses fournies par les membres au questionnaire d'inspection professionnelle. Plusieurs fois, les visites ont permis de mettre en évidence les efforts très significatifs des membres en matière de formation continue. La rigueur et la qualité avec lesquelles certains membres tiennent leurs dossiers représentent

toujours un constat agréable à faire dans le milieu professionnel. Notons aussi quelques constats positifs fréquents, telle la rencontre de professionnels passionnés de leur domaine, proches du terrain, motivés par un projet, etc.

Soixante-trois membres visités ont reçu un rapport d'inspection professionnelle ne comportant aucune recommandation particulière. Cependant, tous ces rapports suggéraient des améliorations, comme l'invitation de tenir un registre permanent de toutes les activités de formation continue que font les membres, la référence au *Guide de pratique professionnelle* relativement à la supervision professionnelle ou à la rédaction de rapports, la suggestion pressante de rédiger les mandats par écrit afin de confirmer la compréhension du mandat auprès du client ou de l'employeur ainsi que le rappel d'apposer sa signature notamment sur toutes les cartes produites par le professionnel ou sous sa supervision. À ces suggestions fréquentes s'en ajoutent d'autres, comme l'importance de bien assurer le transfert des dossiers au moment de la retraite, le rappel d'appliquer le *Règlement sur la tenue des dossiers et des*



Au terme du programme régulier d'inspection professionnelle 2006-2007, le bilan factuel s'établit comme suit :

Nombre de <i>Questionnaires d'inspection</i> professionnelle envoyés initialement	140
Nombre de dossiers retirés Nombre de visites réalisées Nombre de dossiers sans visite	6 66 58
Nombre final d'inspections effectuées	124

Comme indiqué ci-dessus, 16 membres ont été retirés du processus d'inspection pour les raisons suivantes : sans emploi (3), congé de maternité (1), changement d'emploi (2), à l'extérieur du Québec (1), retraite imminente (4) et maladie (1). Enfin, 4 membres qui ne posaient pas d'actes, pratiquaient dans un autre domaine ou ne pratiquaient plus, et désiraient rester membres, ont aussi été retirés du programme annuel.

Secteur de pratique	%
Industrie et commerce	33
Fonction publique (fédérale, provinciale, MRNF, MDDEP, recherche)	28
Pratique privée	15
Enseignement (universitaire, collégial, autre)	6
Forêt privée	6
Recherche et développement	4
Organismes parapublics (Hydro-Québec, CSST, etc.)	3
Coopératives forestières	2
Associations	1
Autres types d'emploi (foresterie autochtone)	2
Total	100

Années d'expérience	%
0 à 10 ans	11
11 à 20 ans	38
21 à 30 ans	37
Plus de 30 ans	14
Total	100

Région	Nombre de membres	%
Abitibi – Témiscamingue	19	15
Mauricie - Centre-du-Qué	bec 15	12
Québec	58	47
Outaouais – Laurentides	14	11
Saguenay – Lac-Saint-Jear	1 –	
Nord-du-Québec	18	15
Total	124	100

cabinets de consultation conjugué à des recommandations sur la tenue des dossiers et sur l'amélioration de l'apparence d'un bureau de travail désordonné, etc.

Trois rapports de visite d'inspection professionnelle énonçaient des recommandations particulières afin d'améliorer les services professionnels dispensés aux clients. Ces rapports comportent la mise en place de suivis. Aucun dossier n'a été référé au Bureau du syndic cette année. Aucun rapport ne comportait de recommandation d'enquête particulière.

Ainsi, la bonne connaissance du territoire, des enjeux et des défis forestiers régionaux et locaux, de même que l'implication et la volonté claire de rendre des services professionnels de qualité sont les éléments les plus souvent notés.

Enfin, cinquante-huit membres ont reçu un court rapport sans avoir été visités par l'inspecteur. L'analyse des réponses transmises par les membres non visités permet tout de même au Comité d'inspection professionnelle d'attirer l'attention de certains professionnels sur un ou des éléments précis. À titre d'exemple : établir la distinction entre la supervision hiérarchique et la supervision professionnelle, rappeler la définition de « client » au sens du Code de déontologie des ingénieurs forestiers, parfois souligner certaines réalisations (ex. : nombre de publications scientifiques) ou encore simplement répondre à des questions formulées par les membres dans leurs réponses au questionnaire d'inspection.

Au-delà de ces constats factuels, il se dégage du processus d'inspection qu'en général, les ingénieurs forestiers sont des professionnels compétents et en mesure d'assurer une gestion forestière de qualité, bien adaptée aux réalités du XXI^e siècle qui débute. L'Ordre réclame plus de latitude pour les professionnels. Pour l'Ordre, il s'agit d'une condition incontournable pour que les clients et les employeurs profitent pleinement de la compétence des ingénieurs forestiers dans la conduite des mandats qu'ils leur confient.

Cette nécessité de laisser plus de latitude aux professionnels de la forêt induira éventuellement l'obligation pour l'Ordre d'adapter la démarche d'inspection aux nouvelles réalités de l'exercice de la profession. Rappelons que le travail du Comité d'inspection professionnelle s'inscrit dans les balises définies par le *Code des professions*, particulièrement à l'article 112 qui précise que le Comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la



profession, sous l'angle de la compétence de ses membres, par l'entremise du programme général de surveillance.

Le processus d'inspection professionnelle repose fondamentalement sur un lien privé et confidentiel entre l'Ordre et le membre. Cet outil de surveillance de l'exercice de la profession est important et fait appel, en très grande partie, à la collaboration des membres inspectés. Nos remerciements les plus sincères leur sont ici adressés pour leur participation, leur rigueur et la confiance qu'ils nous témoignent.

La formation continue

Cette année encore, l'inspection professionnelle a permis de constater les efforts significatifs déployés par les membres en matière de formation continue. Au-delà des activités auxquelles l'Ordre est associé directement ou indirectement (voir tableaux), il est intéressant de voir que les ingénieurs forestiers profitent des multiples occasions qui leur sont offertes de maintenir à jour leurs connaissances. On constate encore cette année l'implication de plusieurs organismes dans l'offre d'activités de formation continue fort utiles aux ingénieurs forestiers. Les secteurs de la recherche, du développement, du transfert de connaissance de développement technologique et autres contribuent clairement à consolider la compétence des ingénieurs forestiers. Nous jugeons utile de rappeler qu'il est de la responsabilité individuelle des membres de l'Ordre de maintenir à jour leurs connaissances et de tenir un registre des efforts faits en ce sens.

Activités de formation continue initiées par l'Ordre

(...) il est intéressant de voir que les ingénieurs forestiers profitent des multiples occasions qui leur sont offertes de maintenir à jour leurs connaissances.

En terminant, rappelons que le « Carrefour de la recherche forestière 2007 » sera une occasion formidable de prendre connaissance de tous les efforts déployés, notamment par le milieu de la recherche, afin de trouver des réponses aux diverses questions des ingénieurs forestiers. Vous y êtes attendus en grand nombre.

	ontinue initiees par i Orun			
Titre	Date	Lieu	Nombre de participants	Formateur(s) ou responsable(s)
Évaluation forestière	15 et 16 mars 2007	Université Laval	53	Marco Fournier, ing.f.
Évaluation forestière	1er et 2 mars 2007	Sherbrooke	20	Marco Fournier, ing.f.
Guide d'interprétation – Défauts externes et indices de la carie des arbres	12 et 13 juin 2006	Université Laval - Duchesnay	13	Guy Bussières
Diagnostic sylvicole	30, 31 mai et 1er juin 2006	Forêt Montmorency	24	Guy Lessard, ing.f.
Responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers	3 mai 2006	Université Laval	19	Suzanne Bareil, ing.f.



Autres	activités	pour	lesquelles	des	attestations	ont été émises
		.				

Titre	Date	Lieu	Formateur(s) ou responsable(s)
Colloque sur la lutte biologique et intégrée en foresterie	19 au 21 mars 2007	St-Georges de Beauce	Partenariat fédéral-provincial
Forum de transfert sur la forêt boréale et son écologie	29 novembre 2006	Chicoutimi	FRNT Québec-FRF Saguenay-Lac-Saint-Jean
L'aménagement par la triade, une solution d'avenir	24 novembre 2006	Baie-Comeau Ca	arrefour recherche et développement forestier de la Côte-Nord et section régionale OIFQ
Colloque sur la régénération en forêt boréale	30 et 31 octobre 2006	Rouyn-Noranda	Partenariat Chaire CRSNG-UQAT-AQAM et MRNF 09
Colloque Eastern CANUSA sur les sciences forestières	19 au 21 octobre 2006	Université Laval	Comité organisateur
Guide d'interprétation – Défauts externes et indices de la carie des arbres	24 et 25 octobre 2006	Université Laval - Duchesna	ay Bruno Boulet, ing.f.
7° Conférence canadienne sur la forêt urbaine – L'arbre au cœur du développement urbain	11 au 13 octobre 2006	Québec	Comité organisateur
Dynamiser l'économie régionale en maximisant l'utilisation du bois	15 septembre 2006	Trois-Rivières	Section régionale Mauricie – Centre-du Québec
Colloque sur les éclaircies commerciales dans les plantations	7 et 8 juin 2006	Rivière-du-Loup	MRNF - DRF
Natural disturbance – Based silviculture managing for complexity	14 au 18 mai 2006	Rouyn-Noranda	UQAT
Guide d'interprétation – Défauts externes et indices de la carie des arbres	26 au 28 avril 2006	Centre-du-Québec	Agence forestière des Bois-Francs
Forum de transfert sur l'aménagement et l'environnement forestiers	6 avril 2006	Sainte-Foy	FRNT - MRNF

Activités d'échanges et de réflexion organisées par l'Ordre

- Colloque sur l'aménagement écosystémique, Auberge Gouverneur, Shawinigan, 5 avril 2006, 183 participants.
- Congrès 2006 Des réussites à notre actif, Hôtel Chéribourg, Magog, 28 et 29 septembre 2006, 208 participants.
- Colloque Des premier pas concrets vers une gestion par objectifs au Québec, Château Logue, Maniwaki, 7 novembre 2006, 73 participants.
- Colloque sur la détermination de la possibilité forestière, Hôtel Gouverneur, Québec, 27 et 28 mars 2007, 141 participants.

Jacques Moisan, ing.f., M.Sc.

Inspecteur et responsable de la formation continue



Rapport du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic est responsable de la gestion des dossiers d'enquête disciplinaire concernant les membres.

À cet effet, le syndic enquête sur toute infraction que peut commettre un membre au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs forestiers ainsi qu'aux divers règlements adoptés conformément au Code ou à la Loi. Le syndic assume également le rôle important de poursuivant à l'égard des professionnels qui auraient commis des infractions disciplinaires. Le tableau 1 présente le bilan des dossiers d'enquête disciplinaire traités au cours de la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007.

Les demandes d'enquête proviennent de plusieurs sources d'information : public, membres de l'Ordre et informations obtenues en cours d'enquête.

Aucun dossier ne fut soumis au cours de cette période à la conciliation déontologique.

Conciliation et arbitrage de comptes

Aucune demande de conciliation de comptes n'a été soumise au syndic.

Bilan des dossiers d'enquête disciplinaire 1er avril 2006 au 31 mars 2007	e traités du
Dossiers actifs au 1er avril 2006	20
Dossiers ouverts durant la période du 1er avril 2006 au 31 mars 2007	12
Dossiers fermés au 31 mars 2007	22

10

Carl Charbonneau, ing.f., M.Sc.

Dossiers actifs au 31 mars 2007

Syndic

Tableau 1



Rapport du directeur des communications et de la foresterie

Une année de transition sur un fond de bouleversements du secteur forestier québécois

Une participation active aux débats forestiers québécois

Nous pouvons certainement qualifier la dernière année comme une année de transition à l'Ordre. Mon arrivée, à titre de directeur des communications et de la foresterie, et celle du nouveau président-directeur général étaient empreintes d'une motivation profonde, soit de faire en sorte que l'Ordre devienne le centre de référence crédible et impartial des débats forestiers aux yeux de la population, sur tout sujet touchant la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier et la protection du public. Dans cette optique, l'Ordre a émis dix communiqués de presse au cours de la dernière année. Le président-directeur général de l'Ordre, qui agit

également à titre de porte-parole de l'Ordre, a répondu à plusieurs dizaines de demandes d'entrevues, autant dans les médias électroniques qu'écrits, afin d'expliquer le point de vue de l'Ordre sur les sujets d'actualité de l'heure du secteur forestier.

En avril 2006, le Forestier en chef du Québec annonçait qu'il imposait une période de six mois pour lui permettre de valider les nouveaux calculs de possibilités annuelles de coupes. Cette décision du Forestier en chef avait pour conséquence de ne laisser qu'une courte période de quatre mois aux ingénieurs forestiers

(...) faire en sorte que l'Ordre devienne le centre de référence crédible et impartial des débats forestiers aux yeux de la population (...)



pour préparer les plans généraux d'aménagement forestier, et ce, pour chacune des 74 unités d'aménagement forestier. L'Ordre considérait que cet échéancier était beaucoup trop serré et présentait un risque élevé d'impacts sur la qualité professionnelle du travail à accomplir. Dans le même sens, l'Ordre demandait au Forestier en chef du Québec de faire appel à des ingénieurs forestiers de divers horizons ayant une bonne connaissance du territoire pour intervenir dans le processus de validation des calculs.

Un mois plus tard, l'Ordre interpellait le Forestier en chef à nouveau afin que ce dernier conserve un droit de réserve sur la divulgation des résultats du calcul de la possibilité forestière sur lequel travaillaient depuis deux ans les ingénieurs forestiers du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. L'Ordre demandait que seuls les résultats finaux du calcul soient rendus publics afin de ne pas créer de la confusion et des débats stériles au sein de la population.

À l'aube de la rencontre des partenaires de la forêt privée du 18 mai 2007, visant à renouveler les orientations du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées du Québec, l'Ordre demandait au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de s'assurer que le cadre normatif, exigé par les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées, puisse faire place à une plus grande autonomie professionnelle pour l'ingénieur forestier offrant des services aux propriétaires de boisés privés. Cette intervention publique concernait deux points précis, soit : de bien définir la portée du plan d'aménagement forestier en forêt privée (PAF), afin que celui-ci soit utilisé de façon appropriée et que l'approche retenue par certaines agences régionales et consistant à autoriser des traitements sortant du cadre normatif, mais s'appuyant sur un diagnostic sylvicole de qualité, constitue la voie à privilégier afin de permettre l'utilisation optimale des fonds investis et l'évolution de la sylviculture, de manière à s'adapter aux nouvelles réalités du développement durable.

En septembre, le doyen de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, M. Denis Brière, ing.f., annonçait la tenue du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois. Au moment où le secteur forestier et la pratique professionnelle de la foresterie sont en pleine crise, l'Ordre a appuyé sans réserve l'annonce de la tenue de ce Sommet. L'Ordre affirmait également qu'il souhaitait profiter de ce Sommet pour démontrer notamment qu'une foresterie axée davantage sur la latitude professionnelle plutôt que sur un système normatif complexe est une voie incontournable à considérer pour l'avenir du secteur forestier au Québec.

À la mi-octobre, le président-directeur général de l'Ordre a envoyé une lettre ouverte aux médias en réaction aux propos tenus par l'ex-hockeyeur, Joé Juneau, concernant son projet d'aires protégées englobant la Seigneurie du Triton. Dans sa lettre, M. Mathieu expliquait la complexité et le professionnalisme requis des interventions en forêt et invitait également le gouvernement du Québec à accélérer la confirmation des territoires que celui-ci souhaite protéger pour les générations futures.

En novembre, l'Ordre accueillait favorablement les modifications proposées à la *Loi sur les forêts*, ayant pour objectif d'amorcer un virage afin que le système de gestion forestière s'appuie davantage sur les compétences de l'ingénieur forestier. Il s'agissait d'une orientation qui rejoignait une demande maintes fois formulée par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Malheureusement, en décembre, des amendements au projet de loi ont modifié considérablement sa portée concernant la latitude professionnelle et la responsabilisation de l'ingénieur forestier.

Le point culminant de l'année fut certainement le dépôt du rapport du Forestier en chef sur le résultat des calculs de la possibilité forestière. À cette occasion, l'Ordre soulignait que, pour la première fois et de façon transparente, le public québécois avait droit aux justifications ayant conduit à déterminer les niveaux des volumes de bois admissibles à la récolte pour les cinq prochaines années. Considérant que ce rapport était le premier document public du genre à être produit au Québec, l'Ordre a annoncé qu'il mandatait un comité spécial chargé d'analyser le rapport du Forestier en chef dans le but de faire des recommandations au Bureau de l'Ordre sur toute question pertinente en lien avec la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers, dans un objectif d'amélioration de la foresterie au Québec et dans une optique de protection du public. Ce comité spécial a remis son rapport (maintenant connu sous le nom de Rapport Paillé) au Bureau, en mars 2007, et les membres de l'Ordre ont pu en prendre connaissance lors du Colloque sur la détermination de la possibilité forestière, tenu à Québec, les 27 et 28 mars 2007. Le rapport a créé une certaine polémique lorsqu'il a été rendu public par un journaliste, forçant ainsi l'Ordre à prendre position sur un rapport interne qui n'avait pas été adopté.., En effet, le Bureau de l'Ordre n'a pas eu le temps nécessaire pour s'approprier les éléments pertinents au mandat qui avait été confié au Comité et se doter d'une position officielle. Rappelons que ce rapport se voulait un document de réflexion interne et non l'aboutissement d'une position officielle de l'Ordre. D'ailleurs, le Bureau a jugé qu'il était nécessaire de poursuivre sa réflexion par le biais d'un groupe restreint d'administrateurs du Bureau avant de pouvoir formuler une position finale.



Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et pratique professionnelle

L'Ordre a fait parvenir une lettre au président de la CPTAQ afin de réaffirmer sa position en ce qui concerne les problématiques rencontrées par celui-ci et plusieurs ingénieurs forestiers en regard de la pratique professionnelle dans le contexte de l'application de la Loi sur la protection des activités agricoles (LPTAA).

Dans la perspective de voir avancer le dossier et de voir au respect des objectifs de la CPTAQ tout en permettant une interprétation plus large de l'article 27 qui serait conforme à l'application de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, l'Ordre proposait d'émettre un avis aux ingénieurs forestiers d'inclure à toute prescription sylvicole s'appliquant à une érablière visée par la LPTAA, une déclaration signée à l'effet que cette prescription vise l'établissement, la croissance, la composition, la santé et la qualité des érablières afin de répondre, sur une base durable, au maintien du potentiel acéricole du peuplement.

L'Ordre rappelait également qu'en tenant compte de la complexité et de la dynamique de chaque peuplement forestier, il est inadéquat et hasardeux pour l'atteinte des objectifs de maintien du potentiel acéricole d'appliquer une balise d'interventions uniques à l'ensemble des érablières du Québec, situées en zone agricole.

Rappelons que la création du Comité sur la CPTAQ découle d'une résolution de l'assemblée générale annuelle de la section régionale de l'Estrie, en réaction aux nombreuses problématiques vécues par les ingénieurs forestiers de cette région relativement à l'aménagement forestier dans les érablières situées en zones agricoles. Le siège social de l'Ordre a, par la suite, manifesté son intérêt à participer étroitement aux travaux de ce comité.

À sa création, le mandat que s'était donné le Comité était d'orienter les actions de l'Ordre auprès de la CPTAQ afin d'améliorer la situation et de recommander quelques actions concrètes pour l'Ordre.

Le Comité avait alors établit trois objectifs principaux des interventions pour l'Ordre soit :

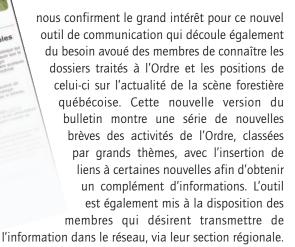
- 1. Assurer une mise en valeur éclairée des érablières dans un esprit de protection du public et du patrimoine acéricole.
- 2. Permettre à l'ingénieur forestier d'exercer sa profession en utilisant son expertise, dans le respect des lois et règlements en viqueur.
- 3. Contribuer à clarifier les multiples imprécisions qui subsistent quant à l'application de la LPTAA.

Les travaux du Comité ont duré près de trois ans. Ceux-ci ont permis de bien documenter et de cerner la problématique entourant l'aménagement des érablières en zones agricoles. Toutefois, considérant que les dernières communications avec la direction de la CPTAQ n'ont pas permis d'en arriver à un arrangement vu le manque d'ouverture de la direction de la CPTAQ à discuter de l'interprétation qu'elle fait de l'article 27 de la LPTAA, les membres du Comité ont recommandé au Bureau de l'Ordre de suspendre les travaux du Comité et de dissoudre celui-ci. Le Comité a également recommandé au Bureau de l'Ordre d'appuyer toute démarche raisonnable visant à faire reconnaître la pratique de l'ingénieur forestier dans les érablières situées en zones agricoles. Le Bureau a accepté les recommandations du Comité.



Bulletin électronique De fil en aiquille

Le 12 mai 2006, les membres de l'Ordre et une pléiade de partenaires recevaient la toute nouvelle édition bimensuelle du bulletin électronique *De fil en aiguille*. Depuis, il y a eu 25 parutions du *De fil en aiguille* au courant de l'année 2006-2007. L'accueil qu'ont réservé les membres à ce nouvel outil de liaison a été des plus enthousiastes. À l'ère de l'information multimédia, nous devions nous ajuster pour offrir aux membres et aux partenaires de l'Ordre une information rapide et accessible sur les affaires courantes de l'Ordre. Certes, la livraison du produit à toutes les deux semaines est exigeante, mais combien emballante. Les commentaires positifs des membres



Revue L'Aubelle

Il y a eu deux parutions de *L'Aubelle* en 2006-2007. Le Comité des communications s'est penché sur l'avenir de *L'Aubelle* considérant que le bulletin électronique *De fil en aiguille* rend un bonne partie des informations sur l'actualité contenues dans *L'Aubelle* obsolètes. Toutefois, à la lumière des commentaires reçus des membres, le Comité en est venu à la conclusion que *L'Aubelle* demeure un lien physique avec les membres qui a son importance. Le Comité a proposé qu'une adaptation du contenu de la revue serait souhaitable avec, par exemple, des numéros thématiques.



Services aux membres

En 2006-2007, l'Ordre a conclu une entente avec Gestion FÉRIQUE. Gestion FÉRIQUE est une corporation, sans but lucratif, fondée par l'Ordre des ingénieurs du Québec en 1974. Leur mission est de fournir des services de placements au plus bas coût possible aux ingénieurs. Gestion FÉRIQUE a plus de 1 milliard de dollars sous gestion pour plus de 20 000 clients. Autrefois offert en exclusivité aux ingénieurs et leurs familles, les ingénieurs forestiers peuvent désormais bénéficier des avantages de ce fonds, grâce à l'entente conclue par l'Ordre.

Fort de cette entente, l'Ordre a également fait des démarches auprès de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) afin que les ingénieurs forestiers puissent profiter d'une gamme de services élargie et de qualité. En activité depuis février 2002, SERVIQ est une organisation autonome, sans but lucratif, créée par l'Ordre des ingénieurs du Québec. Sa mission est d'offrir aux ingénieurs une gamme étendue de programmes et de services avantageux permettant de promouvoir leurs intérêts socioéconomiques. À ce jour, la décision du Conseil d'administration de SERVIQ d'ouvrir leur membership aux ingénieurs forestiers n'est pas encore connue.



Le congrès annuel de l'Ordre : Des réussites à notre actif!

C'est sous le thème « Des réussites à notre actif » que plus de 200 ingénieurs forestiers se sont réunis du 27 au 29 septembre 2006, à l'Hôtel Chéribourg d'Orford, en Estrie, pour le 85° congrès de l'Ordre.

Par ce congrès, l'Ordre voulait contribuer à la poursuite du débat sur l'avenir de la foresterie québécoise d'un autre œil, soit en présentant quelques projets et interventions forestières à succès. La forêt feuillue et la forêt mixte étaient au centre des expertises qui ont été présentées.

Le congrès a débuté le jeudi 28 septembre, sous un angle plus technique, avec des conférences portant sur l'aménagement des forêts feuillues. En après-midi, les membres se sont réunis en assemblée générale annuelle, où le nouveau président-directeur de l'Ordre, M. Pierre Mathieu, ing.f., a présenté le nouveau plan d'action triennal de l'Ordre. En soirée, dans le cadre du banquet du président, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, s'est adressé aux convives. Cette soirée a également été l'occasion pour l'Ordre de remettre ses distinctions annuelles (voir encadré ci-après).

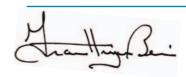
Par ce congrès, l'Ordre voulait contribuer à la poursuite du débat sur l'avenir de la foresterie québécoise d'un autre œil (...)

La journée du vendredi 29 septembre a débuté avec une visite terrain montrant des réussites de l'aménagement des forêts feuillues, dont un site en plein cœur des opérations forestières. Sur l'heure du midi, un conférencier de renom, le sociologue Robert Laplante, a invité les participants à la réflexion. M. Laplante s'est intéressé particulièrement à la recherche des meilleurs moyens de concilier le développement local et l'exploitation optimale des ressources forestières. Cette conférence a pavé la voie vers le point culminant du congrès, un débat interactif entre quatre panélistes de provenances diverses et l'auditoire, portant sur trois thèmes d'actualité.









François-Hugues Bernier, ing.f. Directeur des communications et de la foresterie

Les Distinctions 2006 de l'Ordre

C'est dans le cadre du congrès 2006 de l'Ordre, tenu du 27 au 29 septembre dernier, à l'Hôtel Chéribourg, à Orford, qu'ont été remises les Distinctions de l'Ordre, soit la « Médaille de l'Ordre », l'« Ingénieur forestier de l'année » et la « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière », en présence de plus de 150 congressistes.

Médaille de l'Ordre

La « Médaille de l'Ordre » est remise annuellement à un ingénieur forestier qui, par ses qualités personnelles et ses différentes réalisations, aura marqué de façon significative l'avancement et le rayonnement de la profession. En 2006, l'Ordre a choisi de remettre la « Médaille de l'Ordre » à ZORAN MAJCEN, ing.f.

La candidature de M. Zoran Majcen, ing.f., a été retenue pour l'ensemble de ses travaux de recherche et ses qualités personnelles dans l'exercice de ses fonctions. M. Majcen a apporté une contribution majeure à l'acquisition des connaissances scientifiques des forêts feuillues, ainsi qu'à son aménagement durable. Il a été un pionnier du développement d'une sylviculture plus écologique, fondée sur la connaissance de la dynamique naturelle des forêts feuillues du Québec.

Ingénieur forestier de l'année

Le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois. En 2006, l'Ordre a choisi de décerner le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » conjointement à MICHEL BEAUDOIN, ing.f., ROBERT BEAUREGARD, ing.f., DENIS BRIÈRE, ing.f. et ALAIN CLOUTIER, ing.f. (Équipe de mise en œuvre du Pavillon Gene-H.-Kruqer).

Chacun des candidats de cette équipe aurait pu prétendre à l'honneur de recevoir la reconnaissance du titre de l'Ingénieur forestier de l'année. Cependant, la mise en commun du savoir de ces quatre ingénieurs, docteurs en foresterie, et leur engagement personnel ont donné lieu à l'une des plus grandes réalisations pour la profession d'ingénieur forestier de ces dernières années : la mise en œuvre du Pavillon Gene-H. Kruger, sur le campus de l'Université Laval. Cette réalisation s'inscrit dans la catégorie des actes méritoires remarquables dans les sphères d'activités de la profession d'ingénieur forestier au cours de la dernière année.

Cette réalisation témoigne d'une manière éloquente de l'engagement de la profession de ne pas se contenter de mettre en marché des produits de commodité. Les ingénieurs forestiers y font donc la preuve qu'ils peuvent créer de la valeur avec une ressource qui génère déjà beaucoup de richesse pour notre société.

La communauté forestière est donc fière de compter parmi ses rangs des ingénieurs forestiers dont le professionnalisme, les qualités humaines et le sens du respect et du compromis sont remarquables.

Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière

La «Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession. En 2006, l'Ordre a choisi de remettre la « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » à GUY DESCHÊNES.

M. Guy Deschênes est un acteur de premier plan dans le développement de sa communauté par la mise en valeur des ressources forestières de sa région. Ce qui a caractérisé son action est certainement son implication dans le système coopératif. Natif de Sacré-Cœur, en Haute-Côte Nord, Guy Deschênes a œuvré au sein de divers organismes de développement régional.

Doté d'un esprit créatif et entrepreneurial hors du commun, Guy Deschênes ne ménage aucun effort pour donner de la valeur ajoutée aux produits de la forêt, sachant que c'est là un créneau d'activités d'avenir pour la région. En 1999, il procède à l'inauguration d'une méga-usine, unique au Canada, de fabrication de panneaux de portes embossées, fabriquées à base de particules de bois. Plus tard, en 2001, il intéresse d'autres partenaires à réaliser une nouvelle entreprise de deuxième transformation du bois, la compagnie Ripco, dont la mission consiste à fabriquer de la litière équestre, destinée au marché américain. Plus récemment, en 2004, il fonde la compagnie Bersaco, spécialisée dans la production de composantes de palettes à base d'essences feuillues.

Monsieur Deschênes est une personnalité du domaine forestier du Québec qui a su mériter le respect de ses confrères et consoeurs par sa compétence, sa crédibilité et son intégrité.

Le Prix de l'Ordre 2006 à Étienne Bélanger

Le Prix de l'Ordre 2006 a été remis à monsieur Étienne Bélanger, étudiant en quatrième année à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. M. Bélanger s'est vu remettre une bourse au montant de 750 \$ en raison de sa grande implication dans la vie étudiante et associative, jumelée à l'excellence de son dossier académique.

La Bourse Forêt-Faune 2006 à Sylvain Ménard

C'est dans le cadre du 85° congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec qu'a été remise la Bourse Forêt-Faune 2006 d'une valeur de 10 000 \$ à M. Sylvain Ménard. La cérémonie s'est tenue en présence du président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec, M. Bernard Beaudin, et du président-directeur général de l'Ordre, M. Pierre Mathieu, ing.f., M.G.P.

À l'image de l'aménagement intégré qui nécessite une complicité entre les intervenants forestiers et fauniques, le récipiendaire 2006 de la Bourse a également un profil multidisciplinaire, car il a effectué des études en foresterie, en géographie-géomatique et en biologie.

Son projet de maîtrise consistera à caractériser les milieux humides d'un vaste territoire (530 000 km²) de la forêt boréale. À partir des cartes écoforestières et de différents traitements géomatiques, le projet permettra d'identifier et de classifier 11 types d'habitats humides.

Les milieux humides sont des éléments clés des écosystèmes forestiers. La réalisation de ce projet contribuera à la conservation de ces milieux de vie essentiels et dans un contexte de gestion par objectifs, à moduler nos interventions forestières en milieu riverain en fonction de leur yulnérabilité.

Rapports d'activités des comités statutaires

Comité d'inspection professionnelle

MANDAT

- 1) Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet effet (réf. *Code des professions*, art. 109 et suivants);
- 2) Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Bureau, le comité ou un membre du comité;
- 3) Dénoncer au Bureau les situations qui génèrent des problèmes de pratique professionnelle pour les ingénieurs forestiers;
- 4) Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre ainsi que le *Guide de pratique professionnelle* et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle, notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier;
- 5) Vérifier auprès des membres la mise à jour des connaissances relatives à l'exercice de la profession, particulièrement par la formation continue.

MEMBRES

Pierre Bélanger, ing.f. Yvette Jean Bernier, ing.f., *présidente* Denise Moranville, ing.f. André Proulx, ing.f. Clément Turcotte, ing.f.

INSPECTEUR ET ENQUÊTEUR

Jacques Moisan, ing.f.

SECRÉTAIRE :

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 4

Au cours de l'année, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a adopté un document de fonctionnement interne intitulé « Protocole des inspections régulières » préparé par l'inspecteur. Ce protocole de fonctionnement interne a été élaboré dans une perspective de démarche qualité et de continuité.

Cette année, le syndic de l'Ordre a référé au CIP le dossier d'un membre afin qu'il fasse l'objet d'une vérification lors d'une visite d'inspection professionnelle. Celle-ci a porté notamment sur la conduite de ses dossiers, incluant la tenue de dossiers, ainsi que sur son processus de travail.

Les membres du CIP ont discuté d'un sondage en cours d'élaboration par le Comité Jeunesse qui s'adresse aux membres ayant cinq ans ou moins de pratique dont un des objectifs est de connaître leurs problématiques de pratique professionnelle en début de carrière. Le CIP a fait part au Comité Jeunesse de l'intérêt d'obtenir de ces membres leurs commentaires ou appréciation sur la formation reçue à l'Université Laval.

À l'aide d'informations provenant d'autres ordres sur leurs activités d'inspection professionnelle, une réflexion a été amorcée quant à l'évolution possible du programme d'inspection professionnelle, en cours depuis cinq ans, en rapport avec le contexte forestier actuel, la diminution du nombre d'admissions et les contraintes budgétaires en découlant. De nouvelles façons de faire au ministère des Ressources naturelles et de la Faune pourraient amener le CIP à vouloir mettre en place de nouveaux mécanismes dans le cadre d'une vérification d'une certaine catégorie de membres. Quelques pistes d'indicateurs de compétence ont ainsi été identifiées.

Des discussions ont également porté sur la question de la signature professionnelle des ingénieurs forestiers oeuvrant au Ministère et au bureau du Forestier en chef ainsi que de la signature professionnelle du Forestier en chef en lien avec les travaux qu'ils effectuent.

Pour mieux informer les membres sur la tenue de dossiers, l'inspecteur a rédigé un article intitulé « La tenue de dossiers, un indicateur privilégié d'une pratique professionnelle rigoureuse » qui a paru dans *L'Aubelle*. Une fiche professionnelle, à inclure au cartable « Références professionnelles », a été faite à partir du texte de *L'Aubelle*.

Les membres du CIP considèrent que la démarche d'inspection professionnelle se déroule bien et que les ingénieurs forestiers sont conscients des améliorations apportées. Par le biais de la compilation des commentaires, on remarque que les ingénieurs forestiers se sont montrés très satisfaits de la démarche en cours.

Autres points traités lors des réunions du CIP :

- Bilan des recommandations 2004-2005 du CIP au Bureau de l'Ordre.
- Rapport du CIP au Bureau de l'Ordre 2005-2006 comportant des recommandations sur différents sujets touchant la pratique professionnelle des membres.

Annuellement, le CIP procède aux démarches suivantes :

- Compilation des commentaires et des questions des membres à la suite de leur inspection professionnelle.
- Bilan général du programme d'inspection professionnelle de l'année terminée.
- Adoption du programme d'inspection professionnelle de l'année à venir pour recommandation et adoption par le Bureau.
- Adoption de la liste des membres à inspecter dans le cadre du programme d'inspection professionnelle de l'année en cours.
- Adoption des rapports d'inspection professionnelle transmis aux membres, après adoption par le CIP.

Yvette Jean Bernier

Yvette Jean Bernier, ing.f.

Présidente du Comité d'inspection professionnelle

Programme d'inspection professionnelle 2006-2007

- 1. Inspecter environ 140 ingénieurs forestiers sélectionnés par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) selon le ou les critères suivants :
 - a.Être inscrit au Tableau de l'Ordre comme membre actif;
 - b.Exercer dans les sections régionales de Québec, Saguenay Lac-Saint-Jean – Mauricie – Bois-Francs et Abitibi – Témiscamingue.
- 2.Parmi ces 140 ingénieurs forestiers, environ 70 recevront une visite de l'inspecteur, notamment ceux qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4°, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres impliqués dans la planification, l'exécution, le suivi et le contrôle des travaux annuels en forêt publique et privée.
- 3. Transmettre l'*Examen professionnel de l'Ordre*, avec un délai de six mois pour compléter la démarche, à tous les nouveaux membres ne l'ayant pas complété avant leur inscription au Tableau de l'Ordre.

N.B. Conformément au *Code des professions*, tous les ingénieurs forestiers, incluant les administrateurs de l'Ordre, sont assujettis au processus d'inspection professionnelle, à l'exception des membres du CIP, de la secrétaire du CIP et de l'inspecteur de l'Ordre.

Objectifs de l'inspection professionnelle

Objectif général

L'inspection professionnelle vise à s'assurer de la compétence des membres et de la qualité de leurs actes professionnels. Elle vise l'amélioration de la profession par l'identification des lacunes à corriger dans l'exercice de la profession des membres.

Objectifs spécifiques

- 1. Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social.
- 2. Aider les membres à mieux comprendre les implications liées à la responsabilité professionnelle et à leur signature.
- 3. Voir à ce que les membres connaissent bien les lois et les règlements qui encadrent l'exercice de la profession.
- 4. Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le client et la profession.
- 5. Inciter les membres à viser l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle.
- 6. Promouvoir l'amélioration des connaissances et l'intégration de ces dernières dans la pratique professionnelle des membres par la formation continue.
- 7. Soutenir le professionnel dans l'exercice de sa profession.
- 8. Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier et participer à la recherche de solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Bureau.
- 9.Informer les membres sur l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre et leurs conséquences.

Comité de discipline

MANDAT

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et impose la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité (réf. *Code des professions*, art. 116 et suivants).

MEMBRES

Jean Pâquet, avocat, président Louis Archambault, ing.f. Viateur Beaulieu, ing.f. Gilles Boily, ing.f. Jean-Pierre Carpentier, ing.f. Adélard Couture, ing.f. Linda Drouin, ing.f. André Duchesne, ing.f. Gilles Frisque, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, inq.f.

SECRÉTAIRE ADJOINTE

Andrée Lachance

NOMBRE DE RÉUNION(S):

Au cours de l'année, cinq plaintes disciplinaires, dont deux plaintes privées, ont été déposées devant le Comité de discipline. Le Comité a tenu quatre jours et demi d'audience concernant trois de ces plaintes disciplinaires.

I. Dossier 23-07-00001 (Plainte privée)

Aucune séance ne s'est tenue dans ce dossier. Audition sur culpabilité non débutée.

2. Dossier 23-06-00004

Séance tenue le 21 mars 2007 (audition sur culpabilité et sanction).

Motifs de la plainte :

1°L'ingénieur forestier a omis d'éviter une situation où il s'est placé en conflit d'intérêts en faisant tracer par ses employés la ligne entre sa propriété et celle voisine en vue de procéder à une récolte de bois pour ses fins personnelles, sans les informer au préalable, contrevenant ainsi au paragraphe b) de l'article 32 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* (I-10, r.2);

2° L'ingénieur forestier a omis d'avoir une conduite empreinte d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle en ce qu'il n'a pas tenu compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur la propriété d'autrui sachant qu'il avait récolté du bois ailleurs sur ladite propriété d'autrui, contrevenant ainsi à l'article 2 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers (I-10, r.2);

3° (retiré) L'ingénieur forestier a omis d'apposer sa signature sur un rapport d'évaluation, préparé par un employé, relativement à un lot dont il était responsable ou supervisait personnellement la réalisation, contrevenant ainsi à l'article 26 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* (I-10, r.2);

4° (retiré) L'ingénieur forestier a omis d'éviter une situation où il était en conflit d'intérêts lors de l'évaluation des dommages dans un rapport préparé par un employé relativement à un lot, contrevenant ainsi au paragraphe b) de l'article 32 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers (I-10, r.2);

Décision:

Coupable sous les chefs 1 et 2 de la plainte (plaidoyer de culpabilité).

Retrait des chefs 3 et 4 demandés par le plaignant.

Sanction:

Amende de 5 000 \$ sous le chef 1. Amende de 5 000 \$ sous le chef 2.

De plus, l'ingénieur forestier est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans la présente affaire, soit la somme de 216,48 \$.



3. Dossier 23-06-00003

Séances tenues les 13 et 14 février et 7 mars 2007 (audition sur culpabilité).

Motifs de la plainte :

1° L'ingénieur forestier a eu recours à un procédé douteux dans l'exercice de ses activités professionnelles, lors de la préparation d'un rapport d'inventaire après martelage, en ne corrigeant le martelage qu'autour et à l'intérieur de la parcelle-échantillon et non sur l'ensemble du secteur concerné, contrevenant ainsi à l'article 18 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* (I-10, r.2);

2º L'ingénieur forestier a eu recours à un procédé douteux dans l'exercice de ses activités professionnelles, en acheminant un rapport d'inventaire après martelage au ministère des Ressources naturelles, en ne précisant pas que la correction au martelage n'avait été faite que dans les parcelles-échantillons et non sur l'ensemble du secteur concerné, contrevenant ainsi à l'article 18 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers (I-10, r.2);

3° et 4° L'ingénieur forestier a eu recours à un procédé douteux dans l'exercice de ses activités professionnelles, en acheminant un rapport d'inventaire après coupe au ministère des Ressources naturelles en ne précisant pas que le territoire au pourtour des parcelles-échantillons n'avait pas reçu le traitement sylvicole prescrit pour ce secteur, contrevenant ainsi à l'article 18 du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* (I-10, r.2).

Décision:

Décision sur culpabilité non rendue (en délibéré).

4. Dossier 23-06-00002 (Plainte privée)

Aucune séance ne s'est tenue dans ce dossier. Audition sur culpabilité non débutée.

5. Dossier 23-06-00001

Séances tenues les 16 novembre 2006 (audition sur culpabilité) et 5 mars 2007 (audition sur sanction).

Motifs de la plainte :

1° L'ingénieur forestier a omis de faire preuve de diligence raisonnable dans l'exécution de son mandat, relativement à un échange de crédits sylvicoles, en omettant de déposer dans les délais requis auprès du ministère des Ressources naturelles toutes les données requises pour l'octroi des crédits sylvicoles dans les secteurs d'intervention concernés par l'échange en cause, contrevenant ainsi à l'article 19 du Code de déontologie des ingénieurs forestiers (I-10, r.2);

2° L'ingénieur forestier a omis d'informer son client du suivi du dossier, relativement à un échange de crédits sylvicoles, contrevenant ainsi à l'article 20 du *Code de déontologie des* ingénieurs forestiers (I-10, r.2).

Décision:

Coupable sous les chefs 1 et 2 de la plainte (plaidoyer de non culpabilité).

Sanction:

Amende de 1 500 \$ sous le chef 1. Amende de 1 500 \$ sous le chef 2.

De plus, l'ingénieur forestier est condamné au paiement de tous les déboursés encourus dans la présente affaire, soit la somme de 997,76 \$, avec un délai de six mois pour acquitter les amendes et frais.

Suzanne Bareil, inq.f.

Sufanne Bareil

Secrétaire du Comité de discipline

Andrée Lachance

Secrétaire adjointe du Comité de discipline

Comité de révision des plaintes

MANDAT

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte (réf. *Code des professions*, article 123.3 et suivants).

MEMBRES

Ghislain Cliche, représentant du public nommé par l'OPQ (à compter du 27 mars 2007)

Hervé Deschênes, ing.f., *président* René Doucet, ing.f.

Germain Paré, inq.f.

Noël Pelletier, représentant du public nommé par l'OPQ

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, inq.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS: 3

En début d'année, le Comité de révision a étudié trois demandes qui avaient été reçues en fin d'année 2005-2006. Dans les trois cas, le Comité a émis l'avis suivant :

• Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Aucune nouvelle demande de révision n'a été reçue en 2006-2007. S.B.

Comité d'admission

MANDAT

- 1) S'assurer que la formation initiale prépare adéquatement à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier, étudier toute question s'y rapportant et rendre ses avis au Bureau;
- 2) Étudier et rendre des avis sur toute disposition de l'Ordre en matière d'accès à la profession, notamment les ententes ou agréments canadiens ou internationaux;
- 3) Étudier et rendre des avis sur toute orientation ou disposition menant à l'obtention du permis d'exercice, notamment le stage de formation professionnelle;
- 4) Recommander au Bureau une politique de réinscription au tableau des membres et étudier les dossiers de réinscription en vertu de la politique établie et de la réglementation en vigueur;
- 5) Étudier les demandes d'admission en vertu de la réglementation en viqueur;
- Étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation en vertu du Règlement de l'Ordre et formuler les recommandations au Bureau;
- 7) Appliquer la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels;
- 8) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.4, art. 4.09) ou tout autre candidat en ayant adressé la demande.

MEMBRES

Michel Beaudoin, ing.f., *président*Louis Bélanger, ing.f. (jusqu'en novembre 2006)
Pierre Bernier, ing.f.
Pierre Breton, ing.f. (à compter de mars 2007)
Germain Paré, ing.f.
Jean Tomlinson, ing.f. (à compter de janvier 2007)

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

ANALYSTE DE DOSSIERS

Marc Côté, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 2

Au cours de l'année, le Comité d'admission a étudié les dossiers présentés au tableau ci après. Après étude des dossiers, le Comité fait des recommandations au Comité administratif de l'Ordre qui approuve par résolution les demandes adressées aux candidats à la pratique.

Nature des dossiers traités	Nombre de dossiers
Inscription à l'Ordre plus de 5 ans après l'obtention du diplôme au Québec	1
Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors Québec (au Canada)	5
Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors Canada	4
Réinscription après plus de 5 ans	0

Cette année, à la suite d'une reconnaissance d'équivalence de diplôme de l'Ordre, sept personnes diplômées hors du Québec (au Canada) ainsi qu'une personne diplômée hors du Canada sont devenues membres de l'Ordre.

Faisant suite à une demande du Comité d'admission l'an dernier, une nouvelle version de l'Examen professionnel de l'Ordre a été élaborée afin d'y inclure davantage de questions en lien avec le Guide de pratique professionnelle.

Les membres du Comité ont pris connaissance de documents produits en février 2006 par le Conseil interprofessionnel du Québec concernant les principes en matière d'équivalence de diplôme et de formation acquis hors Québec et une démarche d'amélioration des pratiques des ordres professionnels en cette matière. Les membres du Comité ont constaté que les façons de fonctionner proposées rejoignent une grande partie notre façon de procéder. Dans l'année qui vient, le Comité se penchera sur les actions supplémentaires à mettre en place pour bonifier davantage notre démarche.

Le projet de Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation n'a pas été finalisé en 2006-2007. Il s'agit d'une des priorités pour 2007-2008.

Michel Beaudoin, inq.f.

Président du Comité d'admission

Michel Beau done

Rapports d'activités des autres comités

Comité des communications

MANDAT

- Planifier, mettre en œuvre et faire le suivi du plan de communication en appui aux priorités de l'Ordre et principalement basé sur les orientations du Plan stratégique de l'Ordre;
- 2) Proposer au Bureau, lorsque requis, des moyens de communication reliés aux positions de l'Ordre;
- 3) Conseiller et appuyer les sections régionales dans leurs activités de communication;
- 4) Adopter les politiques rédactionnelles, éditoriales et publicitaires de *L'Aubelle* ainsi que le programme rédactionnel;
- 5) Assister le rédacteur en chef de *L'Aubelle* :
 - en lui transmettant des commentaires et des suggestions susceptibles d'améliorer L'Aubelle;
 - en lui proposant des idées afin de diversifier le contenu du bulletin électronique « De fil en aiguille ».
- 6) Planifier des stratégies de relation avec les médias dans le but de mettre en valeur le président-directeur général en lui offrant un maximum de visibilité.

CHEMBRES ndré, ing.f. Véronique Audet, ing.f. Carl-Éric Guertin, ing.f. Pierre Labrecque, ing.f. Serge Leblanc. ing.f. Chantal Malenfant, ing.f. Stéphan Mercier, ing.f. Amélie Roberge, ing.f. Gilles Frisque, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 1

Le Comité a pris connaissance du Plan d'action 2006-2009 afin de cibler les éléments qui devront faire partie du prochain plan de communication de l'Ordre. Ce nouveau plan devra être disponible en 2007-2008.

Depuis la création et la production aux deux semaines du bulletin électronique *De fil en aiguille,* les membres du Comité ont abordé une réflexion sur la revue *L'Aubelle.*

La revue L'Aubelle :

- offre aux ingénieurs forestiers une tribune pour traiter en profondeur d'un sujet forestier (articles scientifiques);
- peut être conservée comme archive et document de référence;
- est un document de qualité qui offre un certain prestige à la profession;
- est la seule revue contenant des articles scientifiques forestiers, en français;
- est un lien physique entre les membres et l'Ordre.

Les membres du Comité ont fait le constat que bon nombre des informations contenues dans *L'Aubelle* se retrouvent maintenant dans le *De fil en aiguille* sous forme électronique. Il faut donc s'assurer que les ingénieurs forestiers lisent et apprécient la revue. Pour cela, les membres du Comité ont manifesté le désir d'en revoir le contenu et, peut-être même, la forme. L'établissement de dossiers thématiques pour chaque parution a également été étudié.

Le Comité s'est également penché sur un projet de partenariat avec les Éditions forestières pour la prise en charge de la production de *L'Aubelle*. Dans une première étape, les membres du Comité ont donné leur aval à une association pour la vente de publicité dans *L'Aubelle*. Les prochaines étapes seront évaluées dans un avenir rapproché. F.-H.B

Comité de coordination du Manuel de foresterie 2008

MANDAT

- 1) Assurer la mise à jour et la réédition du Manuel.
- 2) Assurer des suivis périodiques auprès du Bureau.

MEMBRES

Michel Beaudoin, ing.f. (à compter de novembre 2006)
Pierre Bernier, ing.f., *président*Michel Cantin, ing.f. (jusqu'en septembre 2006)
Bruno Del Degan, ing.f.
Hervé Deschênes, ing.f.
René Doucet, ing.f., *coordonnateur*Jacques Larouche, ing.f.
Luc Lebel, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, inq.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 7

En début d'année, le Comité de coordination a eu confirmation que le montant des commandites était suffisant pour procéder à la production du *Manuel de foresterie*, édition 2008.

Le coordonnateur en place en début d'année, M. Marc Côté, ing.f., s'est occupé des démarches auprès des commanditaires et est arrivé à amasser les fonds nécessaires, élément obligatoire pour le démarrage du projet.

M. Côté a avisé le Comité qu'il aimerait être remplacé comme coordonnateur pour le projet. Il est demeuré tout de même actif tout au long de l'année comme bras droit du nouveau coordonnateur.

L'appel de candidatures a ensuite été transmise à tous les membres et un comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues et aux entrevues. Ce comité a fait une recommandation au Bureau qui l'a entérinée. M. René Doucet, ing.f., a été nommé coordonnateur du *Manuel de foresterie* – édition 2008.

À chaque réunion, le Comité se penche sur l'échéancier de production du Manuel, le budget et la recherche de directeurs de chapitres.

L'analyse de la table des matières générale et des tables des matières détaillées occupent une grande place dans les discussions du Comité.

Le Comité discute également sur les éléments touchant l'édition du Manuel 2008 à inclure dans l'entente à signer avec les Presses de l'Université Laval.

Le coordonnateur fait rapport de ses activités et de l'avancement de production des chapitres à chaque rencontre du Comité.

Les membres de l'Ordre et les commanditaires sont informés régulièrement de l'avancement du projet.

Le *Manuel de foresterie* - Édition 2008 devrait être disponible, selon l'échéancier établi par le Comité, en juin 2008. **S.B.**

Rapport du coordonnateur du Manuel de foresterie — Édition 2008

Après une pause de près d'un an causée par les difficultés à recueillir le financement nécessaire au projet, le Comité de coordination du *Manuel de foresterie* 2008 a repris ses activités au printemps 2006.

La table des matières du Manuel a été finalisée. La seconde édition comprendra 38 chapitres, comparativement à 32 pour la première. Quatre chapitres seront fusionnés pour en former deux. Il y aura donc huit nouveaux chapitres. Près de la moitié des chapitres fera l'objet d'une révision en profondeur. Les autres conserveront

sensiblement la même structure, mais leur contenu sera mis à jour pour tenir compte de l'évolution des connaissances depuis la parution de la première édition. Le contenu du Manuel sera donc renouvelé à près de 50%.

Tous les directeurs de chapitre ont été nommés et presque tous ont déjà remis une table des matières et constitué les équipes d'auteurs et de réviseurs qui sont déjà à l'œuvre. Une rencontre entre les directeurs de chapitre, le comité de coordination et le

coordonnateur a eu lieu. Elle a permis aux directeurs de chapitre d'échanger sur le contenu de leurs chapitres respectifs afin d'éviter les dédoublements et les oublis. Ce fut aussi l'occasion de clarifier les ambiquïtés qui pouvaient subsister concernant la démarche.

Le plan de travail prévoit que les textes seront remis au plus tard le 30 septembre 2007. Les trois mois suivants seront consacrés à la révision, tant du contenu que de la forme, et à la préparation d'un manuscrit conforme aux directives de l'éditeur. Le coordonnateur sera secondé dans cette tâche par un assistant ou une assistante à l'édition. Le manuscrit sera remis à l'éditeur en janvier 2008, en vue d'une publication en juin de la même année.

Le coordonnateur effectue un suivi régulier des équipes de rédaction afin d'assurer le respect du plan et des échéanciers. Il fait rapport au Comité de coordination du déroulement des travaux et le tient informé de tout problème qui pourrait retarder ou compromettre la réalisation du projet. La réalisation du *Manuel de foresterie* – Édition 2008 compte sur la participation d'un grand nombre de bénévoles qui ont généreusement accepté de consacrer du temps à cette œuvre importante. Ils méritent nos remerciements et notre appui.

René Doucet, ing.f.

Coordonnateur du Manuel de foresterie - Édition 2008

Comité des distinctions 2006

MANDAT

Recommander au Bureau le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

MEMBRES

Louis Archambault, ing.f. Gilles Boily, ing.f., président Françoise Godin, ing.f. Germain Paré, ing.f. Jacques R. Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 1

Le Comité des distinctions se réunit une fois par année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais demandés. Après avoir analysé les dossiers déposés, le Comité convient des recommandations qu'il fait au Bureau qui nomme les récipiendaires des distinctions de l'Ordre.

Les récipiendaires sont présentés au banquet de clôture du congrès annuel de l'Ordre, dans les pages de *L'Aubelle* ainsi que dans le présent rapport annuel. **F.-H.B**



Comité sur la formation continue

MANDAT

Adopté par le Bureau à sa réunion du 14 juin 2006 :

- 1) Revoir la politique de formation continue de l'Ordre et faire des recommandations au Bureau;
- 2) Examiner la pertinence d'adopter un Règlement sur la formation continue obligatoire en regard des moyens impliqués;
- 3) Proposer au Bureau des moyens de valoriser la formation continue des ingénieurs forestiers en regard des lois et règlements applicables à la profession;
- 4) Harmoniser les actions de l'Ordre en matière de formation continue avec les autres intervenants, notamment la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et définir les activités de formation continue selon différents types : ex : cours, activités, colloques et microprogrammes.

MEMBRES

Louis Hamel, ing.f. Martin Loiselle, ing.f. Bernard Massé, ing.f. Éric Provost, ing.f., *président* Jacques J. Tremblay, ing.f. <u>Pierre-Serge</u> Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Jacques Moisan, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNIONS: 4

Le Comité a consacré l'essentiel du temps de travail, après avoirétabli un plan de travail au cours de la première rencontre, à des échanges en relation avec l'élaboration d'une politique de formation continue.

L'attention du Comité a aussi porté sur l'organisation du Colloque sur la détermination de la possibilité forestière de mars 2007, la pertinence d'adopter un règlement sur la formation continue obligatoire, l'examen des revenus et dépenses des dernières années en matière de formation continue à l'Ordre et le rôle des sections régionales dans l'organisation d'activités de formation continue. Lors de la dernière réunion de l'année, le Comité a dressé un court bilan des activités réalisées cette année et exploré les projets pour 2007-2008. J.M.



Comité *ad hoc* sur l'« Inclusivity Project »

MANDAT

Faire une analyse du dossier du projet « Inclusivity », organiser la journée d'information du 23 novembre 2006 pour le Bureau et faire des recommandations au Bureau pour une position à prendre dans ce dossier pour l'automne 2006.

MEMBRES

Pierre Bernier, ing.f., président René Doucet, ing.f. Pierre Labrecque, ing.f. Pierre Mathieu, ing.f. Denis Villeneuve, ing.f.

SECRÉTAIRE

Jacques Moisan, inq.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 1

Cette année, le Comité *ad hoc* sur l'« Inclusivity Project » a tenu une réunion qui a permis aux membres du Comité de revoir l'origine, les objectifs et la planification des étapes à venir dans ce dossier. Ce projet entre dans une phase qui impliquera la prise de décisions par le Bureau pour la suite des choses, notamment au niveau des programmes universitaires et de la modification du processus d'agrément, que réalise à intervalle régulier le Bureau canadien d'agrément en foresterie.

Un plan de travail a été élaboré pour la réunion du 23 novembre 2006. Les membres du Comité ont participé à cette réunion d'échanges et de discussions, et des représentants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval ont aussi rencontré les administrateurs de l'Ordre.

Le Bureau de l'Ordre, à sa réunion du 24 novembre 2006, a convenu que :

- l'Ordre se retire de la démarche canadienne d'« Inclusivity Project »;
- l'Ordre assume sa part financière à la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels et au Bureau canadien d'agrément en foresterie en excluant la démarche sur l' « Inclusivity Project »;
- l'Ordre s'informe sur la progression de la démarche canadienne et informe les autres provinces sur la nôtre;
- l'Ordre procède à une analyse approfondie de la question des critères de formation universitaire au Québec;
- l'Ordre forme un comité à cet effet par résolution au Bureau.

En janvier 2007, le Bureau a adopté une résolution mandatant le Comité de lui soumettre une composition élargie des membres du comité, de caractériser le mandat et de proposer un échéancier. Le Comité est maintenant identifié comme le « Comité sur les critères de formation universitaire au Québec ». Il devrait tenir une réunion au début d'avril 2007. J.M



Comité Jeunesse

MANDAT

- 1) Faire ressortir les valeurs et les problématiques professionnelles liées aux premières années de pratique de la profession;
- 2) Proposer au Bureau et mettre en œuvre des moyens d'accroître la participation des jeunes aux débats forestiers, notamment ceux touchant la pratique professionnelle;
- 3) Conseiller et appuyer les démarches visant à créer des liens entre les futurs ingénieurs forestiers, les jeunes ingénieurs forestiers et l'Ordre;
- 4) Agir comme instance conseil sur des moyens de promouvoir la profession auprès des jeunes, des étudiants en choix de carrière ou du public en général;
- 5) Proposer des moyens, en collaboration avec le directeur des communications et de la foresterie, pour développer le sentiment d'appartenance envers la profession des futurs et des jeunes ingénieurs forestiers.

MEMBRES

Véronique Audet, ing.f. (nommée en fin d'année) Francine Bernier, ing.f. Mathieu Blouin, ing.f. Valérie Guindon, ing.f. Dave Lepage, ing.f., *président* Amélie Roberge, ing.f. Catherine Tremblay-Savard (étudiante au 1 ° cycle)

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, inq.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 3

Le Comité Jeunesse a été lancé au congrès 2006 de l'Ordre lors du cocktail du jeudi soir, en présence de plusieurs membres du Comité.

Les membres du Comité ont choisi de se doter d'un logo pour identifier le Comité Jeunesse (voir encadré page suivante). Ce logo

a été apposé sur des tuques qui ont été remises aux participants au congrès 2006. Elles ont été entièrement commanditées par Gestion FÉRIQUE et l'Université Laval.

Des chandails blancs à l'effigie du Comité Jeunesse ont été mis en vente pour le financement des activités du Comité. De plus, selon l'entente entre l'Ordre et le CAA, il est stipulé que 5 \$ par nouvel adhérent sera remis au Comité Jeunesse.

Le Comité a élaboré un sondage qui vise les jeunes membres ayant de 3 à 7 ans de pratique professionnelle. Les résultats permettront à l'Ordre de mieux connaître les problèmes de pratique professionnelle et le contexte de pratique des jeunes ingénieurs forestiers.

Le Comité Jeunesse a un point de chute à partir du site Internet de l'Ordre par le biais d'une adresse électronique (comite.jeunesse@oifq.com).

La soirée d'intégration pour les étudiants en foresterie, organisée par le Comité Jeunesse et la Section régionale de Québec, s'est déroulée le 9 novembre 2006 et a rassemblé une centaine de personnes dont 26 ingénieurs forestiers.

Le Comité est d'avis que le nom de cette activité devrait être revu. L'activité sera maintenant initiée par le Comité Jeunesse de l'Ordre qui ira chercher des collaborateurs au besoin. Le fait de confier cette activité au Comité permettrait d'en assurer la continuité.

Le Comité documente et évalue la possibilité d'implanter un stage de type juniorat à l'Ordre. Cependant, d'autres démarches à l'Ordre concernant l'admission font en sorte que cette réflexion sera reportée à plus tard.

Les membres du Comité analyse une formule qui créera un lien entre les étudiants en foresterie et l'Ordre. Cette idée sera soumise au Bureau au cours de l'année à venir. Le Comité se penche également sur les stages en entreprises offerts par la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

Un souper spaghetti a été organisé à la Faculté pour la rentrée scolaire universitaire le 5 septembre 2006. L'activité a réuni une trentaine de personnes dont 4 ingénieurs forestiers. On est d'avis

qu'une telle activité doit être maintenue dans la semaine d'intégration. Cependant, il faudra lui assurer une planification d'organisation plus solide en collaboration avec le Comité Jeunesse.

Le Comité Jeunesse a créé un groupe d'ingénieurs forestiers qui participera à l'activité « Relais pour la vie » de la Société canadienne du Cancer.

Quatre points du Plan d'action de l'Ordre 2006-2009 seront amenés au Comité Jeunesse pour discussion et recommandations. Il s'agit des points suivants :

Orientation stratégique :

6. Développer et soutenir auprès des étudiants et des jeunes membres le sentiment d'appartenance à l'Ordre et la fierté.

Enjeux et objectifs :

Créer des liens avec les étudiants et les jeunes membres afin de faciliter leur intégration dans la profession :

- 6.2 Accentuer la présence de l'OIFQ auprès des étudiants débutant leurs études en foresterie, notamment lors de l'activité « Intégration ».
- 6.3 Accentuer la présence de l'OIFQ auprès des étudiants finissants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, notamment en instituant la Journée de l'Ordre.
- 6.4 Mettre en place une cérémonie d'assermentation des nouveaux membres.
- 6.6 Revoir le contenu des stages professionnels offerts par la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, notamment en accentuant le suivi.

Un membre du Comité Jeunesse siège au Comité des communications afin d'assurer le lien entre les deux et d'agir en appui au directeur des communications. S.B.



Pour faciliter l'atteinte de leur mandat, les membres du Comité ont résolu de se doter d'une image graphique (logo). Le logo est simple et efficace, est décodé rapidement, est facilement reconnaissable et facile à mémoriser.

Les extrémités arrondies apportent une fluidité et une dynamique essentielle à un logo s'adressant à un public jeune.

L'italique donne du mouvement au logo. Les lettres rapprochées soudent l'ensemble et lui confère solidité et homogénéité, représentant la force d'un groupe.

Les couleurs utilisées se réfèrent au logo de l'Ordre; le rouge représente le dynamisme et le gris, découlé du noir, apporte un sentiment de rigueur, essentiel à la pratique du génie forestier. Le noir utilisé pour «Comité Jeunesse» permet de bien identifier la raison sociale du logo.

La flèche encore une fois dynamise le logo. Elle représente l'avenir et montre la route à prendre, comme le Comité qui aide aux nouveaux ingénieurs à intégrer et maîtriser leur profession avec toute l'énergie associée à la jeunesse.



Comité organisateur du congrès 2006

MANDAT

Le Comité organisateur du congrès a comme mandat de proposer au Bureau le programme détaillé des activités professionnelles et sociales du congrès et d'en assurer l'organisation. Le siège social et la section régionale organisent conjointement le congrès.

MEMBRES

Membres du comité organisateur et des sous-comités

Président : Sylvain Dulac, ing.f. Secrétaire : Marie-Josée Martel, ing.f.

Sous-comité de la thématique :

Sylvain Dulac, ing.f. (responsable du comité) Patrick Cartier, ing.f. Ken Dubé, ing.f. André Gravel, ing.f. Marie-Josée Martel, ing.f.

Nicolas Meagher, ing.f.

Daniel Meunier, ing.f.

Sous-comité des finances :

Daniel Meunier, inq.f. (responsable du comité)

Mario Dionne, ing.f.

Luc Dumouchel, ing.f.

Patrick Filiatrault, ing.f.

André Gravel, ing.f.

Nicolas Meagher, ing.f

Sous-comité de la logistique et des activités sociales :

Émilio Lembo, inq.f. (responsable du comité)

Pierre Cormier, ing.f.

Patrick Filiatrault, inq.f.

Annie Gover. ina.f.

Claudine Lajeunesse, inq.f.

Marc-André Rhéaume, ing.f.

Support du siège social (communications et logistique) :

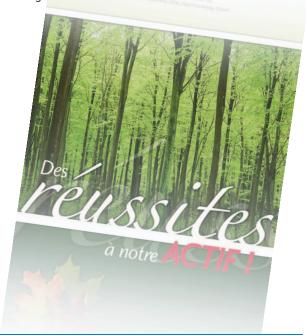
François-Hugues Bernier, ing.f.

C'est dans la splendide région de l'Estrie, au pied du Mont Orford, que s'est tenu le 85° congrès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec. Sous le thème « Des réussites à notre actif! », les membres de l'Ordre étaient invités à partager des réalisations récentes et à réfléchir à des actions afin de les mettre en valeur.

Pour son congrès 2006, l'Ordre des ingénieurs forestiers désirait contribuer au débat sur l'avenir de la forêt québécoise d'un autre œil, soit en présentant quelques projets et interventions forestières à succès. Bien entendu, la forêt feuillue et la forêt mixte étaient au centre des expertises qui ont été présentées.

De plus, dans le but de favoriser la participation d'un plus grand nombre d'ingénieurs forestiers et de redynamiser la formule du congrès de l'Ordre, le Comité organisateur proposait une toute nouvelle case horaire en regard de la tenue de l'assemblée générale ainsi que du Banquet du président. Une visite terrain montrant des réussites d'aménagement de la forêt feuillue était également au programme, suivie d'un débat amical, réunissant des panélistes qui ont discuté de trois thèmes d'actualité préoccupant les ingénieurs forestiers dans leur quotidien, et ce, en interaction avec l'auditoire.

Les ingénieurs forestiers ont été nombreux à répondre à l'appel (206 inscriptions), afin de souligner le 85° anniversaire de la profession d'ingénieur forestier. F.-H.B.



Comité organisateur du tournoi de golf 2006



MANDAT

Organiser le tournoi de golf annuel de l'Ordre.

MEMBRES

Bruno Del Degan, ing.f. Gaby Dubuc, ing.f. Pierre Dupuis, ing.f. Jacques Fortin, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, inq.f

NOMBRE DE RÉUNION(S): 3

En 2006, 120 golfeurs ont pris part au traditionnel tournoi de golf de l'Ordre qui s'est déroulé au Club de golf de Loretteville.

En soirée, plus de 140 convives ont participé au souper et au tirage des divers prix, principalement offerts par les commanditaires de l'événement.

Une somme de 500 \$ a été offerte par le Tournoi de golf de l'Ordre, à même ses revenus, pour défrayer une partie du « Prix de l'Ordre », remis annuellement à un étudiant finissant de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval. F.-H.B.

Comité sur le rôle et le fonctionnement des sections régionales

MANDAT

- 1) Revoir le Guide de fonctionnement des sections régionales;
- 2) Proposer un mode de gestion du fonds de l'Ordre pour les sections régionales;
- 3) Évaluer les limites territoriales des sections régionales de l'Ordre.

MEMBRES

Michel Boisvert, ing.f. Pierre Labrecque, ing.f. Bernard Landry, ing.f. Jacques J. Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Pierre Mathieu, inq.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S): 2

Dans le cadre du Plan d'action 2006-2009, le Bureau a formé, le 13 juin 2006, le Comité sur le rôle et le fonctionnement des sections régionales.

Le Comité s'est réuni à deux reprises, soit les 31 août et 18 décembre 2006.

Le Comité a soumis son rapport au Bureau de l'Ordre avec l'objectif de consulter les membres au cours des prochains mois.

Le Comité a proposé de distinguer les notions suivantes :

- La notion de « sections régionales aux fins d'élections au Bureau de l'Ordre » (notion légale en vertu de l'article 65 du Code des professions);
- La notion de « régionales à des fins d'activités » (notion administrative ne nécessitant pas l'accord de l'Office des professions du Québec).



Prenant comme hypothèse probable que le Projet de loi 56 modifiant le *Code des professions*, notamment à l'article 61, devrait être adopté par l'Assemblée nationale au cours de l'année 2007 et qu'il pourrait être en vigueur en 2008 ou au plus tard en 2009, le Comité a préparé un scénario prévoyant l'ajout de deux sections régionales à des fins d'élections, soit Chaudière-Appalaches – Centre-du-Québec et Lanaudière-Laurentides. La région proposée Chaudière-Appalaches – Centre-du-Québec s'alimente à partir d'une partie de la région actuelle de Québec alors que la nouvelle région Lanaudière-Laurentides prend sa source à la fois dans la région actuelle de Montréal – Lanaudière et de l'Outaouais – Laurentides.

Le Comité a recommandé que, dans un premier temps, les régionales à des fins d'activités soient assimilées aux sections régionales à des fins d'élections, tant pour la délimitation territoriale que pour les membres.

Toutefois, le Comité a recommandé que la constitution d'une nouvelle régionale à des fins d'activités, dont la délimitation territoriale serait différente d'une section régionale à des fins d'élections, soit initiée par au moins vingt membres afin d'assurer une stabilité à la nouvelle entité.

Le Comité a proposé certains ajustements à la formule de financement des régionales à des fins d'activités par rapport au cadre de gestion adopté en septembre 2004.

Le Comité a proposé que le fonds affecté aux régionales à des fins d'activités soit au minimum de 25 000 \$ et au maximum de 35 000 \$. Outre les demandes d'aide financière pouvant être déposées par les régionales à des fins d'activités, le Comité a également proposé un certain nombre d'activités pouvant voir accès au fonds.

Finalement, le Comité a suggéré :

- que le rapport, après son adoption par le Bureau, soit soumis à la consultation des membres via les « sections régionales » et via la section réservée aux membres du site Web de l'Ordre:
- que le Comité soumette le rapport des consultations au Bureau de l'Ordre le ou vers le 1^{er} décembre 2007;
- Que les recommandations sur le financement d'une régionale à des fins d'activités (chapitre 12) et du fonds d'une régionale à des fins d'activités (chapitre 13) s'appliquent pour l'année financière 2006-2007 et 2007-2008. F.-H.B.

Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances

Bureau canadien d'agrément en foresterie

René Doucet, ing.f.

Substitut: Jean-Louis Brown, ing.f.

Conseil interprofessionnel du Québec

Pierre Mathieu, ing.f., p.-d. g. Suzanne Bareil, ing.f., déléquée

Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers

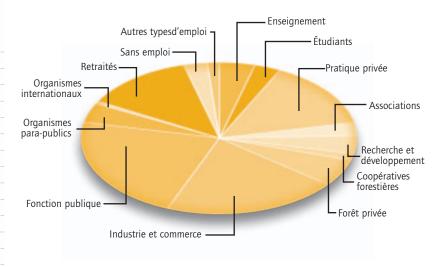
Pierre Mathieu, ing.f., p.-d. g.



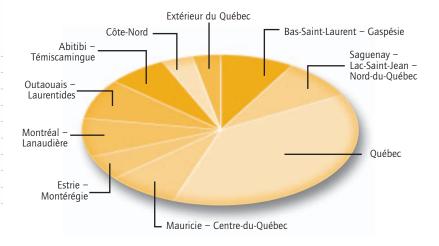
Renseignements généraux

Inscriptions au tableau au début de l'année financière (1er avril 2006) Inscriptions au cours de l'année	2 156
Permis délivrés	56
Permis temporaires	0
Réinscriptions	21
Permis révoqués	0
Radiations et démissions	70
Décès	3
Inscriptions au tableau à la fin de l'année financière (31 mars 2007)	2 160

Secteurs d'activités des ingénieurs forestiers en pourcentage (%)	
Enseignement	95
Étudiants	64
Pratique privée	312
Associations	57
Recherche et développement	88
Coopératives forestières	28
Forêt privée	128
Industrie et commerce	440
Fonction publique	485
Organismes para-publics	87
Organismes internationaux	12
Retraités	275
Sans emploi	64
Autres types d'emploi	25



Répartition des membres au 31 mars 2007 selon les sections régionales Bas-Saint-Laurent – Gaspésie 188 Saguenay - Lac-Saint-Jean - Nord-du-Québec 184 Québec 832 Mauricie - Centre-du-Québec 177 Estrie - Montérégie 116 Montréal - Lanaudière 177 Outaouais - Laurentides 186 152 Abitibi - Témiscamingue Côte-Nord 78 Extérieur du Ouébec 70



Cotisation

Le montant de la cotisation annuelle 2006-2007 était de 435 \$ et devait être versé le 1^{er} avril 2006.

Rapports d'activités des sections régionales



Section régionale du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie

Bernard Landry, ing.f. (jusqu'en janvier 2007) Administrateur au Bureau

Les membres du comité exécutif régional

Bernard Landry, inq.f., président (administrateur au Bureau)

Secteur Bas-Saint-Laurent:

Charles-Eugène Bujold, ing. f., *trésorier* Anie Brûlé, ing. f.
Bruno Chabot, ing. f.
Pierre Drolet, ing. f.
Daniel Landry, ing. f.
Marc-André Lechasseur, ing. f.
Richard Savard, ing. f.
Robert Savoie, ing. f.

Secteur Gaspésie :

Sylvain Fortin, ing. f. Jeanne Gaudreault, ing. f. Alain Leblanc, ing. f. Annie Malenfant, ing. f. Paul Saint-Laurent, ing. f.

Les activités professionnelles

En 2006-2007, nous avons tenté de donner suite à l'impulsion créée par notre rencontre du mois de décembre 2005. Lors de cette rencontre, nous avons, entre autres, suggéré d'accoler les rencontres des membres de l'Ordre en région à des événements ou activités professionnelles. Ce qui fut fait dans l'esprit, si non dans la lettre de la chose.

Ainsi, nos membres ont été sollicités à participer :

- En avril : Expo nature de Rimouski;
- Le 1^{er} septembre : Tournoi de golf de l'Association forestière du Bas-Saint-Laurent Gaspésie;
- Les 11-12 et 13 septembre : Colloque Consortium
 « Aménagement écosystémique » à Sainte-Anne-des-Monts.

Comme nous le signalions, lors du dernier rapport d'activités, il faut rechercher et même initier de telles occasions de rencontres jumelées à d'autres activités de façon à permettre une certaine vitalité à la section régionale dans le cadre des occupations nombreuses et accaparantes qui sont le lot de tous nos membres.

Bernard Landry, ing.f.

Jeward Junky

Administrateur au Bureau (jusqu'en janvier 2007) Section régionale du Bas-St-Laurent – Gaspésie



Section régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean -Nord-du-Québec

Daniel Fillion, ing.f. Administrateur au Bureau

Les membres du comité exécutif régional

Daniel Fillion, ing.f., *président* (administrateur au Bureau) Jacinthe Brisson, ing.f. Éric Gagné, ing.f. Denis Lavoie, ing.f.

Les activités professionnelles

Pour diverses raisons, il y a eu peu d'activités officielles dans la section régionale au cours de l'année 2006-2007. Toutefois, compte tenu du contexte actuel, les ingénieurs forestiers de la région ont participé à de nombreuses rencontres, colloques, tables de concertation où ils ont eu l'occasion de discuter entre eux de la pratique professionnelle et des grands dossiers forestiers.

Daniel Fillion, ing.f.

Administrateur au Bureau

Section régionale du Saguenay – Lac-Saint-Jean –

Nord-du-Québec



Section régionale de Québec

Chantal Malenfant, ing.f. Administratrice au Bureau

Les membres du comité exécutif régional

Chantal Malenfant, ing.f., présidente et secrétaire (à compter du 18 septembre 2006) (administratrice au Bureau)

Amélie Roberge ing.f., vice-présidente

Lucie Bertrand ing.f., *trésorière* Véronique Audet ing.f.,

représentante de la FFG (2º partie de l'année)

Étienne Bélanger ing.f.,

représentant des étudiants de 2° et 3° cycle de la FFG

Brigitte Bigué ing.f. (administratrice au Bureau)

Josiane Blanchet ing.f.,

représentante de l'AFQM (2° partie de l'année)

Jean-Pierre Carpentier ing.f.

Daniel Demers ing.f.

Louis-René Dubé ing.f.

Dave Lepage ing.f. (administrateur au Bureau)

Louis Hamel ing.f.

Réjean Henri ing.f

Pierre Mathieu ing.f. (président directeur-général de l'Ordre)

Catherine Tremblay-Savard,

représentante des étudiants du 1 er cycle de la FFG

Jacques J. Tremblay ing.f. (administrateur au Bureau)

Denis Villeneuve inq.f. (administrateur au Bureau)

Les activités professionnelles

L'assemblée générale de la section régionale de Québec s'est tenue le 23 mai 2006 au pavillon Gene-H.-Kruger de l'Université Laval. Trente membres y ont participé. La présentation du rapport financier et du rapport d'activités 2005-2006 ainsi que l'élection des directeurs 2006-2007 ont fait notamment l'objet de cette assemblée. Mme Francine Bernier, ing.f., a été nommée à la présidence de la section régionale en remplacement de M. Pierre Mathieu, ing.f., dont l'élection au poste de président de l'OIFQ laissait également vacant un poste d'administrateur au Bureau. Ce poste a été comblé par M. Jacques J. Tremblay, ing.f. Tous les

membres du comité exécutif ont également accepté de poursuivre leur travail au sein de la section.

Le comité exécutif s'est réunit à nouveau le 18 septembre. Mme Chantal Malenfant a alors joint la section régionale et en a accepté la présidence en remplacement de Mme Bernier qui a élu domicile en Estrie où elle poursuivra sa carrière. Le comité exécutif tient d'ailleurs à lui adresser de sincères remerciements pour le temps consacré à la section régionale de Québec et à lui souhaiter bon succès dans ses nouveaux défis professionnels. Nous désirons également témoigner toute notre reconnaissance à M. Mathieu pour le dynamisme qu'il a su insuffler à la section régionale pendant ses deux années à titre de président et de l'énergie qu'il continue d'y investir par sa présence soutenue aux réunions et aux activités.

Le comité exécutif a tenu deux autres réunions au cours de l'année 2006-2007, soit les 16 octobre et 21 novembre 2006. La section régionale a également participé à l'organisation de la traditionnelle soirée d'intégration des étudiants et étudiantes de la Faculté de foresterie et de géomatique. Cette édition 2006, qui avait lieu le 9 novembre au Pavillon Gene-H.-Kruger, a connu un franc succès. Au-delà de 100 personnes ont participé à cette activité annuelle de réseautage visant à mieux faire connaître différentes facettes de la profession aux étudiants de 1er cycle des trois programmes offerts par le département Bois et Forêt. Plusieurs étudiants gradués et 21 ingénieurs forestiers, principalement de la région de Québec et provenant de différents secteurs d'activités, sont venus partager leurs expériences professionnelles avec les futurs membres de notre Ordre. La qualité d'organisation de cet événement a été fort appréciée par l'ensemble des participants. L'exécutif régional tient à en remercier, plus particulièrement, les membres de la section régionale qui siégeait sur le comité organisateur de cette activité, soit Mme Catherine Tremblay-Savard, présidente sortante de l'Association des étudiants et étudiantes en foresterie de l'Université Laval. Mme Amélie Roberge, inq.f., vice-présidente du comité exécutif de la section régionale et M. Dave Lepage, inq.f., président de la section Jeunesse de l'Ordre.

Au cours de cette soirée d'intégration, le président du comité organisateur de l'édition 2007-2008 de la Semaine des sciences forestières, M. Daniel Chalifour, accompagné de proches collaborateurs, est venu présenter les résultats de la réflexion amorcée l'an dernier et qui visait à donner un nouveau souffle au Salon de la forêt. La formule retenue pour les prochaines éditions repose sur la synergie établie avec les étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation qui organisent également chaque

année, vers la fin janvier, la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation, dont le Salon se tient au Centre de foires d'Expocité. Misant sur la complémentarité des deux événements et sur le développement d'un programme novateur, les organisateurs souhaitent ainsi raviver l'intérêt des étudiants, des exposants et du grand public de la région de Québec pour ce rendezvous annuel unique. La prochaine édition du Salon de la forêt aura donc lieu à l'hiver 2008 et le comité organisateur compte sur la participation du plus grand nombre possible de collaborateurs pour mener à bien ce projet. La section régionale de Québec a déjà répondu favorablement à cette invitation.

Au cours de l'année 2006-2007, plusieurs membres de l'exécutif régional se sont aussi activement impliqués dans l'organisation et les différents comités de travail du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois. L'absence de réunions et d'activités de la section régionale pendant l'hiver 2007 s'explique d'ailleurs par cette large mobilisation du monde forestier dans les travaux préparatoires de cet important rendez-vous dont la tenue, reportée à l'automne, était initialement prévue pour les 5 et 6 mars 2007.

Soulignons, en terminant, que la section régionale a poursuivi son soutien aux activités de l'Association forestière Québec métropolitain (AFQM), notamment en renouvelant son membership et en reconduisant le mandat de M. Jean-Pierre Carpentier, ing.f., au sein du conseil d'administration de l'AFQM.

Un grand merci à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont soutenu les activités de la section régionale de Québec au cours de l'année 2006-2007!

Chartal Walenfant

Chantal Malenfant, ing.f. Administratrice au Bureau Section régionale de Québec



Section régionale de Mauricie - Centre-du-Québec

Michel Boisvert, ing.f. Administrateur au Bureau

Les membres du comité exécutif régional

Josée Bussières, ing.f., présidente
Sébastien Leduc, ing.f., secrétaire
Michel Douville, ing.f., trésorier
Nadyre Beaulieu, ing.f., directrice
Michel Boisvert, ing.f., directeur (administrateur au Bureau)
Simon Fortier, ing.f., directeur
Caroline Lacasse, ing.f., directrice
Yan Lepage, ing.f., directeur
Amélie Normand, ing.f., directrice

Les activités professionnelles

Depuis l'assemblée générale annuelle 2005-2006, qui s'est tenue à l'Auberge Gouverneur de Shawinigan, le 5 avril 2006, et qui réunissait 19 membres, le comité exécutif de la section régionale s'est réuni à onze reprises.

La première activité offerte aux membres au cours de la dernière année a été le « Colloque sur l'aménagement écosystémique » organisé par l'Ordre avec la collaboration de la section régionale. Ce colloque, qui s'est tenu à l'Auberge Gouverneur de Shawinigan, le 5 avril 2006, réunissait 7 conférenciers qui sont venus, tour à tour, nous expliquer ce qu'est l'aménagement écosystémique et comment le mettre en œuvre et nous présenter des exemples concrets via des projets actuellement en cours au Québec. Enfin, Mme Paule Têtu, ing.f., sous-ministre associée de Forêt Québec, a présenté la place de l'aménagement écosystémique dans le virage forestier actuel. Près de 170 personnes ont assisté au colloque dont 140 ingénieurs forestiers provenant de toutes les régions du Québec.

Par ailleurs, le 15 septembre 2006, à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, la section régionale a présenté un colloque ayant pour thème « Dynamiser l'économie régionale en maximisant l'utilisation du bois ». Ce colloque sur le développement de la

2° et 3° transformation a été abordé selon trois axes : le premier permettait de faire un portrait de la situation en Mauricie, alors que le deuxième donnait la parole aux entreprises actives. Enfin, le troisième axe présentait les perspectives d'avenir pour les produits à valeur ajoutée. En tout, 8 conférenciers se sont succédés devant un peu plus de 80 participants.

En terminant, je tiens à remercier tous les participants, dont les membres de la section régionale, qui ont assisté à ces colloques. Je veux également remercier les conférenciers qui ont su captiver et bien informer l'auditoire. Enfin, un merci tout particulier aux membres du comité exécutif qui voient à l'organisation de ces événements. Le dynamisme de la section régionale est le fruit de votre dévouement et votre engagement.

Michel Boisvert, ing. f.

Administrateur au Bureau

Section régionale de Mauricie – Centre-du-Québec



Section régionale de l'Estrie - Montérégie

Luc Dumouchel, ing.f. Administrateur au Bureau

Les membres du comité exécutif régional

Patrick Filiatrault, ing.f., président
Mario Dionne, ing.f., vice-président
Patrick Cartier, ing.f., trésorier
Claudine Lajeunesse, ing.f., secrétaire
Pierre Cormier, ing.f.
Ken Dubé, ing.f.
Luc Dumouchel, ing.f. (administrateur au Bureau)

Les activités professionnelles

Au cours de la dernière année, la région de l'Estrie a été l'hôte du 85° congrès de l'Ordre du 27 au 29 septembre 2006, à Orford. Cette activité d'envergure a fortement sollicité les membres de la section régionale, notamment le comité organisateur qui comptait une vingtaine de personnes toutes motivées à faire de cet événement une réussite. Sylvain Dulac, ing.f., a assumé la présidence du congrès et Marie-Josée Martel, ing.f., la fonction de secrétaire du comité organisateur.

De plus, dans le cadre du mois de l'Arbre et de la Forêt, qui s'est déroulé au cours du mois de mai, la section régionale a proposé à certains professeurs des écoles primaires et secondaires de la région une activité d'information et d'échanges sur la forêt. L'activité a consisté à rencontrer les élèves pendant environ une heure et demie, incluant une période de questions de la part des élèves. Les grands thèmes abordés ont été les ressources de la forêt, la forêt comme milieu de vie, les produits de la forêt et les métiers de la forêt. Du matériel de mesure, comme un pied à coulisse, des rameaux et des cônes aidaient à rendre l'activité encore plus interactive. Ainsi, si on additionne ces visites et d'autres activités similaires réalisées dans des institutions d'enseignement, comme l'Université de Sherbrooke et le Cégep de Sherbrooke, un total de 38 groupes représentant près de 1 000 étudiants ont reçu la visite de l'un des 13 ingénieurs forestiers de la région qui ont participé à l'activité!

Formé lors de l'assemblée générale de 2004, le Comité sur la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier en zone verte, en lien avec le règlement de la CPTAQ, a poursuivi ses activités. Ce comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'année.

En conclusion, j'aimerais remercier tous les membres qui ont participé de près ou de loin à l'organisation des activités qui ont eu lieu dans la région en 2006-2007 et surtout, bien entendu, les membres qui ont participé au succès que fut le congrès de l'Ordre 2006. Sans la disponibilité et l'engagement des membres, la section régionale de l'Estrie – Montérégie ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. Félicitations et merci encore à tous les membres de la section régionale et plus particulièrement aux membres du comité exécutif et au comité organisateur du congrès 2006.

Luc Dumouchel, ing.f. *Administrateur au Bureau*

Section régionale de l'Estrie - Montérégie



Section régionale de Montréal - Lanaudière

Jean Gobeil, ing.f. Administrateur au Bureau

Les membres du comité exécutif régional

Daniel Boyer, ing.f., *président*Guillaume Couture, ing.f., *secrétaire-trésorier*Olivier Côté, ing.f.
Steve Gagnon, ing.f.
Jean Gobeil, ing.f. (administrateur au Bureau)
Vincent Larin, inq.f.

Les activités professionnelles

L'année 2006 fut assez tranquille au niveau des activités de l'Ordre pour la région de Montréal – Lanaudière puisque aucune activité ne s'y est tenue. La disponibilité de l'équipe des bénévoles et le contexte difficile pour plusieurs de nos collègues expliquent ce constat. Toutefois, ce n'est que partie remise. Pour ma part, mon mandat d'administrateur au sein du Bureau de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec se termine avec la fin du mois d'avril 2007. Un nouvel administrateur, Benoit Des Croisselles, ing.f., prend la relève. Je le félicite pour sa nomination et lui souhaite la meilleure des chances.

Je profite de l'occasion pour souligner tout le plaisir éprouvé au cours des trois dernières années à assumer cette fonction. Les sujets traités et les nombreux échanges qui en découlèrent au cours des différentes rencontres à l'Ordre ont enrichi mon expertise. Mesdames et Messieurs du Bureau, je vous dis merci pour tous ces moments agréables et enrichissants tant au plan personnel que professionnel. Au plaisir de vous rencontrer dans d'autres occasions et, au nom de tous les membres de la région de Montréal - Lanaudière, merci pour le temps bénévole consacré aux affaires de la profession d'ingénieur forestier.

Jean Gobeil, ing.f.

Administrateur au Bureau

Section régionale Montréal – Lanaudière



Section régionale de l'Outaouais - Laurentides

Pierre Labrecque, ing.f. Administrateur au Bureau

Les membres du comité exécutif régional

Pierre Labrecque, ing.f., *président et trésorier* (administrateur au Bureau)

Jean-Philippe Crépeau, ing.f. Éric Forget, ing.f. Louis-Philippe Hurtubise, ing.f. Danny Jean, ing.f. Jean-François Mouton, ing.f.

Les activités professionnelles

La section régionale, en collaboration avec la permanence de l'OIFQ, a organisé un premier colloque national portant sur la gestion par objectifs (GPO). La rencontre s'est tenue le 7 novembre 2006 à Maniwaki et a réuni plus de 70 participants en provenance de différents horizons.

Quatre conférenciers ont présenté différents points de vue sur la question. Mentionnons un moment fort de la matinée quand notre conférencier spécial, M. Ian Miller (du B.C. Ministry of Forests and Range), n'ayant pu se rendre comme prévu au colloque à cause de dégâts d'eau importants dans sa maison, a dû faire sa présentation par téléphone de chez lui... et en main libre tout en utilisant un micro sur pied pour sonoriser sa voix dans la salle! Sa conférence, tout comme les trois autres, fut très appréciée. En après-midi, on a profité de l'occasion pour échanger abondamment en ateliers et tenter d'identifier des pistes qui faciliteraient le passage d'une gestion normative vers une gestion par objectifs, d'identifier des moyens concrets pour mettre en oeuvre la GPO et de développer une plus grande synergie entre l'ensemble des acteurs concernés, notamment les professionnels de la forêt.

Nous nous assurerons que ces réflexions puissent servir à alimenter le plan d'action global pour la modernisation de la gestion forestière du MRNF, actuellement en préparation.

Pierre Labrecque, ing.f. *Administrateur au Bureau*

Section régionale de l'Outaouais - Laurentides



Section régionale de l'Abitibi - Témiscamingue

Martin Côté, ing.f. (jusqu'en janvier 2007) et Hans Carignan, ing.f. (à compter de janvier 2007) Administrateur au Bureau

Les membres du comité exécutif régional

Martin Côté, ing.f., *président*Patrick J. Crocker, ing.f.
Alexandre Paquet, ing.f.
Véronique Têtu, ing.f.

Les activités professionnelles

La seule activité de la section régionale fut la visite du présidentdirecteur général de l'Ordre, M. Pierre Mathieu, ing.f., les 12 et 13 septembre 2006 à Amos et Duparquet. Une trentaine de nos membres furent présents et ils ont profité de la présence de M. Mathieu pour lui exposer tous les irritants qu'ils rencontrent lors de la pratique de la profession.

À la suite de mon déménagement à l'extérieur de la section régionale de l'Abititi – Témiscamingue, l'Ordre a nommé M. Hans Carignan, ing.f., pour le reste de mon mandat, c'est-à-dire jusqu'en avril 2008. Je lui souhaite bon succès dans ses nouvelles responsabilités.

Martin Côté, inq.f.

Administrateur au Bureau (jusqu'en janvier 2007) Section régionale de l'Abitibi – Témiscamingue



Section régionale de la Côte-Nord

Charles Warren, ing.f. Administrateur au Bureau

Les membres du comité exécutif régional

Charles Warren, ing.f., *président* (administrateur au Bureau) Jean-Pierre Michaud, ing.f., trésorier Michael Cosgrove, ing.f. Jacques Duval, ing.f. Denis Meunier, ing.f. Clément Paquet, ing.f.

Les activités professionnelles

La première activité de l'année 2006 aura été la réalisation d'un sondage auprès des membres de la section régionale (mai). Les objectifs visés étaient de valider la mission (éducation de la population en général et favoriser les échanges entre collègues), la pertinence des activités réalisées, recueillir les suggestions et vérifier l'intérêt à une éventuelle participation aux activités.

Les résultats de ce sondage, qui a atteint un taux de participation de 30%, furent présentés lors de notre rencontre annuelle tenue à Port-Cartier, le 10 juin 2006. Cette rencontre annuelle a été jumelée avec la tenue d'une activité sociale. Un nouveau mode de fonctionnement a été convenu lors de cette soirée et de nouveaux membres se sont joints au groupe en fin d'année. L'année 2007 sera donc teintée de nouveauté!

Une sortie terrain, en collaboration avec l'Association forestière Côte-Nord, s'est tenue le 30 septembre 2006. Cette activité était ouverte au public en général et a attiré environ 35 personnes. Le taux de satisfaction des participants était élevé et traduit le bien-fondé de ce genre d'activité d'information.

Aussi, la section régionale s'est impliquée avec le Carrefour Recherche et Développement Côte-Nord à l'organisation d'un colloque portant sur la « triade » qui s'est tenu à Baie-Comeau le 24 novembre 2006 et qui a rassemblé environ 100 personnes. Il est intéressant de souligner que des suites sont à prévoir en région.

Notre plan d'action 2007 prévoit encore une sortie terrain, une rencontre annuelle et la participation à un colloque en région.

Les membres du comité exécutif se joignent à moi afin de remercier M. Denis Meunier, ing.f., pour son implication à titre de président de la section et administrateur au Bureau au cours des trois dernières années ainsi que M. Michael Cosgrove, ing.f., qui a cédé sa place après plusieurs années de participation à différents niveaux.

Charles Warren, ing.f.

Administrateur au Bureau

Section régionale de la Côte-Nord

Ileah Waney



Rapport des vérificateurs

Aux membres Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Nous avons vérifié les états des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec de l'exercice terminé le 31 mars 2007 ainsi que le bilan à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Ordre de l'exercice terminé le 31 mars 2007 ainsi que de sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres donnés à des fins de comparaison ont été vérifiés par un autre vérificateur.

Comptables agréés, inc. Le 11 mai 2007

Roy. Le Bueque, Busque

Rapport annuel 2006-2007 - OIFQ

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2007

PROPULTS	2007	2006
PRODUITS Cotisations (Annexe A)	837 511	850 029 \$
Formation continue	59 075	38 729
Autres produits (Annexe A)	46 961	47 446
Revenus de placements	19 709	13 407
Publications et communications (Annexe A)	19 514	20 383
Admissions et réinscriptions	12 058	11 955
	994 828	981 949
CHARGES		
Administration générale (Annexe B)	393 602	402 147
Bureau du syndic (Annexe B)	138 842	132 278
Publications et communications (Annexe C)	119 299	93 084
Bureau et comités (Annexe C)	116 469	63 305
Formation continue (Annexe C)	79 459	75 521
Inspection professionnelle (Annexe C)	61 816	65 839
Admissions et réinscriptions (Annexe D)	25 058	36 393
Pratique professionnelle (Annexe D)	15 007	29 393
Discipline (Annexe D)	14 970	17 046
Pratique illégale (Annexe D)	10 561	15 717
Sections régionales	<u>719</u>	631
	975 802	931 354
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	19 026	50 595 \$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS de l'exercice terminé le 31 mars 2007

de l'exercice termine le 31 mars 2007						
			Affectations d'o	origine interne	2007	2006
	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés	Pratique professionnelle	Sections régionales	Total	Total
Solde au début	49 794	99 268	8 643	44 928	202 633	111 836 \$
Affectation interne de 30 % de l'excéd	dent	(15.170)	15 170			
de l'exercice précédent (note 3)		<u>(15 178)</u>	<u>15 178</u>			=
Solde au début redressé	49 794	84 090	23 821	44 928	202 633	111 836
Excédent des produits						
sur les charges	(10 171)	29 197	-	-	19 026	50 595
Contribution des	, ,					
sections régionales	-	-	-	-	-	40 202
Acquisition d'immobilisations corporel	les 17 984	(17 984)	-	-	-	-
Affectations d'origine interne (note 3)		(8 692)	6 534	2 158	-	<u>-</u>
Solde à la fin	57 607	86 611	30 355	47 086	<u>221 659</u>	202 633 \$

BILAN

au 31 mars 2007

ACTIF A COURT TERMS	2007	2006				
ACTIF À COURT TERME Encaisse (note 4)	94 786	80 769 \$				
Titres négociables, taux variables (valeur marchande : 62 626 \$ en 2007 et 95 257 \$ en 2006) Débiteurs (note 5) Charges payées d'avance (note 6)	62 626 23 208 34 630	92 753 32 465 27 364				
charges payees a availee (note o)	215 250	233 351				
SOMME À RECEVOIR DES SECTIONS RÉGIONALES, INTÉRÊT VARIABLE PLACEMENTS (note 7) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	8 420 125 243 <u>57 607</u>	8 420 49 623 49 794				
	406 520	341 188 \$				
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (note 9) Revenus reportés	127 526 <u>33 650</u>	113 870 \$ 1 000				
	161 176	114 870				
PROVISION POUR INDEMNITÉ DE DÉPART	23 685	23 685				
	184 861	138 555				
ACTIFS NETS						
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON AFFECTÉS AFFECTÉS POUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE AFFECTÉS POUR LES SECTIONS RÉGIONALES	57 607 86 611 30 355 47 086 221 659	49 794 84 090 23 821 44 928 202 633				
	<u>406 520</u>	<u>341 188</u> \$				

Au nom du Conseil

Donis Vleum Administrateu

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2007

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs forestiers et est régi par le Code des professions du Québec. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les montants de produits et de charges portés aux états financiers des exercices présentés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les fonds de caisse, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme des trésoreries et équivalents de trésorerie.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'admission, les droits d'inscription au congrès annuel et les droits d'inscription à la formation continue sont constatés à titre de produits respectivement lorsque les examens, le congrès et les cours ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de placements, de publications et communications, les amendes et les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que le prix a été établi et peut être déterminé.

Dons reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Charges payées d'avance

Le stock de publication est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation. Le coût est établi d'après la méthode de l'épuisement successif. Le stock de fournitures et les autres charges payées d'avance sont inscrits au coût.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode d'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants :

	Taux
Ameublement et équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	30 %

Produits nets

Les produits nets suivants, « Dictionnaire forestier », « Cartable de l'Ordre », « Manuel de foresterie », « Offres d'emploi », « Congrès annuel » et « Golf » sont présentés au montant net des produits moins les charges afférentes.

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le montant net des sommes encaissées de commanditaires et des charges déboursées pour la refonte du Manuel de foresterie à paraître en 2008.

3- AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En vertu de résolutions des administrateurs, il a été convenu de procéder à l'affectation de 30 % de l'excédent des produits sur les charges à l'actif net de la pratique professionnelle, de 50 % des produits nets du congrès à l'actif net des sections régionales ainsi que des intérêts gagnés sur la partie des fonds affectés.

De plus, considérant les sommes défrayées au cours de l'exercice en ce qui a trait au kiosque d'exposition et au Comité Jeunesse, des sommes de 2 000 \$ et de 1 381 \$ ont été virées de l'actif net des sections régionales aux actifs nets non affectés.

	Pratique professionnelle	Sections régionales	2007	2006
Affectation à même l'excédent des produits sur les charges de l'exercice Affectation des produits nets du congrès Affectation des intérêts gagnés Utilisation des sommes affectées	5 708 - 826 ——-	3 630 1 909 (3 381)	5 708 3 630 2 735 (3 381)	15 178 \$ 4 726
	6 534	2 158	8 692	<u>19 904</u> \$
4- ENCAISSE			2007	2006
Encaisse – administration Encaisse – golf			91 431 <u>3 355</u>	77 669 \$ <u>3 100</u>
			<u>94 786</u>	80 769 \$
5- DÉBITEURS			2007	2006
Taxes à la consommation à recevoir Comptes à recevoir Somme à recevoir des sections régionales			14 356 8 852	13 234 \$ 17 231 2 000
			23 208	32 465 \$

6- CHARGES PAYÉES D'AVANCE				
O CHARGES TATELS DAVANCE			2007	2006
Fournitures et publications Salaires et charges sociales Cotisations et affiliations Autres			11 633 9 481 6 785 6 731	14 772 \$
			<u>34 630</u>	<u>27 364</u> \$
7- PLACEMENTS			2007	2006
Actions privilégiées de sociétés publiques can (valeur marchande de 78 073 \$ en 2007)	adiennes		75 620	- \$
Obligations, 4,5 %, échéant en 2009 (valeur marchande 50 453 \$ en 2007, 50 42	!5 \$ en 2006)		49 623	49 623
			1 <u>25 243</u>	<u>49 623</u> \$
8-IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Coût	Amortissement cumulé	2007 Valeur comptable nette	2006 Valeur comptable nette
Ameublement et équipementde bureau Équipement informatique	99 429 72 914	65 071 49 665	34 358 23 249	36 557 \$ 13 237
	172 343	<u>114 736</u>	<u>57 607</u>	<u>49 794</u> \$
9- CRÉDITEURS			2007	2006
Comptes fournisseurs et charges courues Salaires et charges sociales Provision pour allocations de départ des empl Somme à payer aux sections régionales	loyés		90 522 18 037 17 463 <u>1 504</u>	70 632 \$ 13 203 28 531 1 504

<u>127 526</u>

<u>113 870</u> \$

10- ENGAGEMENT

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en janvier 2018, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 44 340 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à 480 350 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines charges d'opérations communes encourues par le bailleur. Conformément à deux contrats de location-exploitation à long terme expirant en septembre 2008 et en avril 2011, l'Ordre loue des équipements dont le loyer annuel s'élève respectivement à 3 335 \$ et à 1 919 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date d'expiration du bail se chiffre respectivement à 5 002 \$ et à 7 678 \$.

Le loyer minimum à payer au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats s'établit ainsi :

2008	49 594 \$
2009	47 927
2010	46 259
2011	46 259
2012	44 340

11- RÉGIME DE RETRAITE

L'Ordre offre à certains employés un régime de retraite à cotisations déterminées pour les services courants qui a été modifié en cours d'année pour un régime simplifié. La responsabilité de la gestion de ce régime incombe aux employés. Au cours de l'exercice, la charge nette de la corporation au titre du régime a été de 17 894 \$ (16 503 \$ en 2006). La juste valeur marchande des actifs nets du régime au 31 décembre 2006 est de 321 707 \$ (458 857 \$ au 31 décembre 2005).

12- AVANTAGES SOCIAUX

Le contrat de travail du directeur général, prévoit une indemnité de départ équivalente à 2 mois de rémunération. Une provision à cet effet est inscrite aux états financiers. Ainsi, au cours de l'exercice, la charge nette de la corporation au titre de l'indemnité a été nulle (3 616 \$ en 2006).

En vertu des conventions de travail, tous les employés permanents de l'Ordre ont droit lors de leur départ, à un montant égal à 50 % des heures de maladie accumulées et non utilisées. Au cours de l'exercice, la charge nette de la corporation au titre des allocations de départ a été de 3 832 \$ (3 677 \$ en 2006).

13- SECTIONS RÉGIONALES

En date de fin d'exercice, les actifs des sections régionales s'établissent ainsi :

	2007	2006
Bas-St-Laurent - Gaspésie	1 044	1 300 \$
Saguenay - Lac St-Jean - Nord-du-Québec	1 520	1 520
Québec	4 242	5 852
Mauricie – Centre-du-Québec	1 720	675
Estrie - Montérégie	926	926
Montréal - Lanaudière	2 271	-
Outaouais - Laurentides	1 504	1 504
Abitibi-Témiscamingue	1 776	1 797
Côte-Nord	4 162	3 151
	<u>19 165</u>	<u>16 725</u> \$

Ces données financières ne sont fournies qu'à titre de renseignements supplémentaires et ne sont pas intégrées aux présents états financiers, à l'exception d'une somme de 1 504 \$ de la section régionale de l'Outaouais - Laurentides qui a été remise à l'Ordre par cette dernière.

14- ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car l'information requise concernant les flux de trésorerie est évidente à la lecture des états financiers et des notes complémentaires.

15- INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à de nombreux clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

b) Risque de taux d'intérêt

Pour les placements, le taux d'intérêt effectif réalisé durant l'exercice est de 4,25 %. Le taux d'intérêt moyen à la fin de l'exercice est de 4,5 %.

c) Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des placements à court terme, des sommes à recevoir, des effets à payer, de l'emprunt bancaire, des comptes à payer et des charges courues, est équivalente à la valeur comptable étant donné leur échéance.

La juste valeur du placement en obligations à taux variable est équivalente à la valeur comptable.

La juste valeur des placements cotés correspond approximativement à leur valeur boursière.

16- DONNÉES COMPARATIVES

Les données comparatives de 2006 ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour 2007.

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe A

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

COTISATIONS	2007	2006	
Cotisations Cotisations à l'Office des professions du Québec	801 707 35 804	807 690 \$ 42 339	
	837 511	<u>850 029</u> \$	
AUTRES PRODUITS			
Offres d'emploi (net – note 2)	27 593	16 291 \$	
Congrès annuel (net – note 2)	7 261	9 451	
Redevances assurances	5 118	4 788	
Produits administratifs divers	5 110	4 579	
Golf (net – note 2)	1 219	(889)	
Amendes	660	13 226	
	<u>46 961</u>	<u>47 446</u> \$	
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS			
Répertoire des membres	14 293	15 015 \$	
Publicité dans « L'Aubelle » et abonnements	3 864	4 714	
Dictionnaire forestier (net – note 2)	1 890	1 528	
Bulletin « Fil en aiguille »	327	-	
Cartable de l'Ordre (net – note 2)	(860)	(624)	
Manuel de foresterie (net – note 2)		(250)	
	19 514	<u>20 383</u> \$	

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe B

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Salaires et charges sociales	171 528	154 173 \$
Cotisations à l'Office des professions du Québec	36 987	43 155
Cotisations et affiliations	35 849	20 441
Loyer	35 494	33 065
Honoraires comptables et informatiques	18 750	14 778
Papeterie et fournitures de bureau	17 018	16 879
Déplacements et séjour	12 998	14 341
Télécommunications	11 451	9 364
Taxes et assurances	10 522	11 421
Poste et messagerie	8 163	16 053
Amortissement des immobilisations corporelles	8 045	7 552
Imprimerie et photocopies	7 752	6 169
Représentation et réunions	5 850	2 544
Consultants	5 164	41 300
Provision pour indemnité et allocations de départ	3 832	7 293
Perfectionnement	2 830	960
Intérêts et charges bancaires	1 369	652
Honoraires de contentieux		2 007
	393 602	402 147 \$

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe B (suite) de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006	
BUREAU DU SYNDIC			
Honoraires des syndics	42 949	42 577	\$
Honoraires juridiques	31 233	10 647	
Honoraires juridiques – dossiers 2000 et 2002	19 918	-	
Salaires et charges sociales	9 585	46 328	
Loyer	9 339	8 551	
Déplacements et séjour	8 480	9 998	
Télécommunications	6 260	5 438	
Perfectionnement	2 399	1 226	
Amortissement des immobilisations corporelles	2 126	1 995	
Cotisations professionnelles	1 918	1 395	
Papeterie et fournitures de bureau	1 713	2 483	
Taxes et assurances	1 451	-	
Poste, photocopies et messagerie	958	1 496	
Réunions	<u>513</u>	144	
	138 842	132 278	\$

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe C

de l'exercice terminé le 31 mars 2007

2006	
48 885	\$
18 161	
9 724	
4 328	
4 454	
6 782	
750	
93 084	\$
44 614	\$
11 910	·
6 324	
-	
<u>457</u>	
63 305	\$
	48 885 18 161 9 724 4 328 4 454 6 782 750 93 084 44 614 11 910 6 324

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe C (suite) de l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006	
FORMATION CONTINUE			
Salaires et charges sociales	38 949	43 075 \$	
Cours et colloque	16 363	11 020	
Consultants	13 560	16 194	
Déplacements et séjour	5 885	2 471	
Poste, photocopies et messagerie	3 305	1 604	
Télécommunications	932	707	
Cotisations et affiliations	465	450	
	79 459	<u>75 521</u> \$	
INSPECTION PROFESSIONNELLE			
	40.073	F2 412 ¢	
Salaires et charges sociales	49 873	53 413 \$	
Déplacements et séjour	8 454	9 757	
Télécommunications	1 443	1 587	
Poste et photocopies	1 378	929	
Réunions	668	153	
	61 816	65 839 \$	
	====		

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe D

de l'exercice termine le 31 mars 2007		
ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS	2007	2006
Salaires et charges sociales Poste et messagerie Déplacements et séjour Consultants	20 147 3 922 639 350	33 564 \$ 1 897 232 700
	<u>25 058</u>	<u>36 393</u> \$
PRATIQUE PROFESSIONNELLE Salaires et charges sociales Honoraires juridiques Publicité	14 097 910	28 843 \$ -
	<u>15 007</u>	<u>29 393</u> \$
DISCIPLINE Salaires et charges sociales Sténographes Réunions Poste, photocopies et messagerie Créances douteuses (recouvrées)	7 582 3 442 3 099 540 307	16 221 \$ 1 196 1 099 1 582 (3 052)
	<u>14 970</u>	<u>17 046</u> \$

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe D (suite) de l'exercice terminé le 31 mars 2007

PRATIQUE ILLÉGALE	2007	2006
Honoraires juridiques Salaires et charges sociales Déplacements et séjour	7 607 2 857 <u>97</u>	8 810 \$ 6 907
	10 561	<u>15 717</u> \$





2750, Einstein, bureau 110, Québec (Québec) G1P 4R1

Téléphone : (418) 650-2411 Télecopieur : (418) 650-2168 oitg@oitg.com | www.oitg.com